



Communauté d'agglomération SICOVAL

Conseil de Communauté

Compte-rendu  
Lundi 05 Décembre 2011 - 21h00

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à vingt et une heures sous la présidence de François-Régis Valette.

**Date de convocation : le 29 Novembre 2011**

**Etaient présents** : Xavier ESPIC - Georges SALEIL - François-Régis VALETTE - Bernard RAYNAUD - Dominique LAGARDE - Christian MORA - Jean-Pierre HARDY - Francis CONDAT - Jacques OBERTI - Pascal ADAM - Françoise EMERY - Hervé SOUBEILLE - Robert GENDRE - Claude ASSAILLY - Paule LAGARDE - Joël MIELLET - Jean-Louis GARAUD - Serge BONET - Catherine GAVEN - Lucien SORMAIL - Arnaud LAFON - Guy RIEUNAU - Patrick PARIS - Franck KRITCHMAR - Marie-Thérèse MAURO - Georges FOURMOND - André FOURNIE - Alain SIEBENBOUR - Marie-Laure CHAUVIN-SICOT - Sara IRIBARREN - Cécile PAYAN - Serge ATTALI - Daniel ZANCHETTA - John PRINCE - Pierre SANS - Michel BOUSQUET - Emilienne POUMIROL - Bernard DUQUESNOY - Francis CARBONNE - Michel INTRAND - Bernadette SANMARTIN - Alain SERIEYS - Daniel BAUR - Emmanuel BROUSSEAU - Albert ROUSTAN - Xavier MICHELIN - Vincent MERLE - Bruno CAUBET - Raymond VICENTE - Eric FLEURIT - Georges RAVOIRE - Yannick CHATELET - Françoise LAPEYRE - Christian LAVIGNE - Gérard DARTEYRE - Christophe LAVERTY - Thierry DAVID - Jacques DAHAN - Daniel LONIGRO - Bruno MOGICATO - Yves MUGNIER - Laurent CLABE-NAVARRÉ - Henri DALENS - Michel TERRISSOL - René LANSOY - Alain MOIREZ-CHARRON - Joël SPINAZZE - Lucie VOINCHET - Jean-Michel MARTIN DE BELLERIVE - Annie PROUDOM-BAGES - Sylvère VIE - Serge COLLE - Jacques TEYSSEIRE - André PUMA - Didier BELAIR - Olivier BERSEILLE - Christine GALVANI - Jean-Claude GROLLEAU - Robert RICHARD - Danièle GIL - Joël TISSIE - Henri AREVALO - Claudine RAMEIL - André MANGIN - Catherine PALMATO - Delphine ESPAGNO - Jean-Michel REME

**Absents excusés** : Luca SERENI - Yvon QUEINNEC - Pascale FLAGEL - Daniel PEYRICAL - Michèle GARRIGUES - Camélia ASSADI-RODRIGUEZ - Nadia NUFFER - André PERRAY - Michel VALVERDE - Michel ARDERIU - Marie- Françoise CAPEL - Henri VALES - Jean-Louis ROBERT - Claude DUCERT - Denis FOURNIER - Christine CAMARES - Benoît PETIT - Gérard BOLET - Patrick BORDES - Pierre MULLER - Christian TOLFO - Georges KARSENTI - Myriam BONNET - Bruno PEREZ - Jean-Louis ECHAVIDRE - Daniel HERNANDEZ - Sylvie CAVALLIER - François JOUAILLEC

**Pouvoirs** :

Daniel PEYRICAL donne pouvoir à Robert GENDRE  
Luca SERENI donne pouvoir à Jean-Pierre HARDY  
Nadia NUFFER donne pouvoir à Guy RIEUNAU  
Yvon QUEINNEC donne pouvoir à Francis CONDAT  
Michèle GARRIGUES donne pouvoir à Jean-Louis GARAUD  
André PERRAY donne pouvoir à Arnaud LAFON  
Camélia ASSADI-RODRIGUEZ donne pouvoir à André FOURNIE  
Michel ARDERIU donne pouvoir à Alain SERIEYS  
Henri VALES donne pouvoir à Xavier MICHELIN  
Michel VALVERDE donne pouvoir à Michel BOUSQUET  
Claude DUCERT donne pouvoir à Christian LAVIGNE  
Marie- Françoise CAPEL donne pouvoir à Daniel BAUR  
Christine CAMARES donne pouvoir à Yannick CHATELET  
Benoît PETIT donne pouvoir à Bruno MOGICATO  
Gérard BOLET donne pouvoir à René LANSOY  
Patrick BORDES donne pouvoir à Joël SPINAZZE  
Georges KARSENTI donne pouvoir à François-Régis VALETTE  
Myriam BONNET donne pouvoir à André PUMA  
François JOUAILLEC donne pouvoir à Jean-Michel REME

Jacques OBERTI et Georges RAVOIRE ont été élus secrétaires.

### Ordre du jour du 05 Décembre 2011

Point	Rapporteur	Direction / Thème	Objet
1	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	Approbation du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2011
<b>QUESTIONS AVEC DEBAT</b>			
2	H. Arevalo	DSAT/Culture, sports et loisirs	Culture, sport, loisirs: Information sur le schéma directeur des piscines du Sicoval et savoir nager 2012 – 2030
3	F.-R. Valette	Direction générale	Implantation des services publics sur le territoire - position de principe pour les gendarmeries et les SDIS
4	R. Gendre	DAF / Finances	Décision modificative n° 2 de 2011
5	C. Lavigne	DDD / Transports	Transports : Réhabilitation du pont en fer sur l'Ariège – commune de Lacroix Falgarde
6	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	Administration générale : délégation du conseil de communauté au président pour ester en justice
<b>QUESTIONS SANS DEBAT SAUF DEMANDE DE L'ASSEMBLEE</b>			
7	C.Ducert	DAUH/Foncier	Foncier : Commune de Deyme : Lotissement Canto-Cocut - Approbation du cahier des charges du lotissement
8	C.Ducert	DAUH/Foncier	Foncier : Commune de Deyme : Lotissement Canto-Cocut Vente lot 38 à la SA Promologis
9	C.Ducert	DAUH/Foncier	Foncier: Commune de Pompertuzat : exutoire pluvial et réseau assainissement propriété Bettin
10	C.Ducert	DAUH/Voiries et réseaux communautaires	lotissement En Turet à Ayguesvives - avenant à la convention du 9/11/09 sur la réalisation des travaux sur les emprises départementales
11	C.Ducert	Réseau Haut Débit	INFORMATION sur les modalités d'extension du réseau
12	A. Lafon	DDD / Veille écologique	Affichage réglementaire des étiquettes énergie des bâtiments publics - participation du Sicoval à la campagne d'affichage Display
13	A. Lafon	DDD / Veille écologique	Espaces paysagers - présentation de la labellisation sur la charte d'entretien des espaces publics
14	J. Oberti	DSAT / CISPD	Convention de services mutualisés Sicoval/Ramonville-Saint-Agne accueil de jour
15	J. Oberti	DSAT / CISPD	Convention de services mutualisés Sicoval/Ramonville-Saint-Agne pour le Point d'Accès au Droit Renforcé
16	H. Arevalo	DSAT / Coopération Décentralisée	Programme d'action 2011 - tranche 1 pour Labé
17	A. Serieys	DEE / Economie	ZAC de l'Hers à Labège - Cahier des Charges avec la SCI SILABIS pour l'extension de l'Institut Toulousain d'Ostéopathie
18	M. Garrigues	DEP / Eau	Eau/Assainissement : Convention de reversement au SMEA
19	G. Saleil	DEP / Déchets ménagers	Déchets ménagers: Programme local de prévention – Demande de subvention ADEME
20	A. Perray	DEP / Voirie et travaux communaux	Travaux d'urbanisation non programmée communes de Baziège, Castanet Tolosan et Pechabou
21	A. Perray	DEP / Logistique	Demande de subvention 2011 auprès du conseil général pour l'achat d'un gerbeur électrique et d'un transpalette manuel
22	R. Gendre	DAF / Comptabilité	Cession tondeuse frontale
23	R. Gendre	DAF / Comptabilité	Annulation sur admission de titres en non valeur
24	R. Gendre	DAF / Finances	Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
25	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	Création ZAC En Rouzaud, Notre Seigne, et bilan de concertation - Retrait de délibération

26	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	Concours aux associations - tranche 10 de 2011
27	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	Frais de déplacement
28	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	Marchés publics - avenant sur la collecte porte à porte des déchets ménagers
29	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	- Marchés publics - acquisition de progiciels de gestion du patrimoine
30	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	- Marchés publics - travaux d'assainissement eaux usées - reconstruction de la station d'épuration de la commune de Goyrans d'une capacité de 1000EH
31	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	- Marchés publics - convention de groupement d'achat entre la SAEML Valcosem et le Sicoval pour le choix d'un bureau d'étude pour les fournitures de services en télécommunication
32	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	- Marchés publics - Convention de groupement d'achat entre la SAEML Valcosem et le Sicoval pour l'appel d'offre sur les fournitures de services de télécommunications
33	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	- Marchés publics - Avenant sur l'aménagement de la RD16 phase 1 sur Labège-Innopole – Voiries
34	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	INFORMATION sur le calendrier des séances Bureau / Conseil pour 2012
35	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	INFORMATION sur les décisions déléguées au Bureau
			<i>Marchés publics : fourniture et mise en place d'une station photovoltaïque en toiture sur le bâtiment de l'Astel</i>
			<i>Administration générale : convention d'occupation à titre précaire du bâtiment de "Téléperformance"</i>
36	C. Ducert	DAUH / Habitat	Financement du logement social 2011 - modification n°1 de la programmation 2011 des aides à la pierre
37	F.-R. Valette	DEP/Eau et assainissement	Demande d'acceptation de prêt sans intérêts auprès du Conseil Général pour l'acquisition de cinq véhicules utilitaires et d'un camion
38	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	Calendrier des commissions

**Le Président accueille au sein de l'assemblée Alain SIEBENBOUR nouveau délégué de la commune de Castanet en remplacement de Véronique MAUMY.**

**01 – Administration générale : Approbation du compte rendu de la séance du 07 novembre 2011**

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

**QUESTIONS AVEC DEBAT SANS VOTE**

**02 – Culture, sport : INFORMATION sur le schéma directeur des piscines du Sicoval et le savoir nager 2012-2030 :**

*Rapporteurs : Henri Arevalo, Président de la commission Culture sport et loisirs*

Le contexte national induit d'importantes évolutions sur la question des piscines et du savoir nager : application de la loi sur l'accessibilité en 2012, l'éducation nationale et le Ministère de la Santé et des Sports vont lancer une large réflexion sur cette thématique.

Quelques éléments clés :

- La quasi-totalité des écoles primaires des communes du Nord ont un accès régulier à la natation scolaire alors que 75 % des écoles primaires des communes du sud, des coteaux et de l'Ariège n'y ont pas accès ;

- Les coûts pour les communes (transport et location des lignes d'eau) et le niveau d'encadrement mis à disposition ou non ainsi que la précarité des conventions d'occupation diffèrent sensiblement d'une commune à une autre ;
- 3 piscines vieillissantes ou en fin de vie nécessitant d'importants investissements dans les années à venir et énergivores, en totale contradiction avec les objectifs de l'Agenda 21

Le conseil de communauté du 4 octobre 2010 (délibération n° 2010-269) a posé les bases sur lesquelles le bureau d'études allait travailler pour la définition d'un schéma directeur des piscines du Sicoval : la nécessité d'avoir un équipement dans le sud ; la prise en compte d'une fourchette haute de la natation scolaire au regard des prescriptions de l'éducation nationale ; l'intégration de l'existant dans la réflexion au regard de diagnostics menés.

4 comités de pilotage auxquels étaient invités l'ensemble des 36 communes, et 3 comités techniques, associant les services techniques et des sports de Ramonville et Castanet, ont accompagné le cabinet d'études ISC-AMCO. Des réunions de concertation avec les communes et avec les clubs sportifs ont également été organisées.

## 1/ Le projet politique

Les activités physiques et sportives participent à l'épanouissement des individus. Elles contribuent à une amélioration significative de la santé publique et sont un facteur d'amélioration du lien social. Bien au-delà de leur dimension sportive, les activités aquatiques sont un loisir particulièrement prisé et un facteur de bien-être pour une qualité de vie. Lors des périodes d'été, nombre de familles, notamment les plus défavorisées, ne peuvent pas partir en vacances ou en week-end, ou disposer d'une piscine dans leur propriété. Un accès à l'eau et à la baignade dans des sites de qualité doit être organisé sur notre territoire pour répondre à ce besoin social incontestable.

Face à un accès inégal à ces pratiques, l'objectif politique du Sicoval sera de permettre à toutes et à tous d'y accéder sans conditions discriminantes.

La communauté permettra de garantir à tous les enfants du territoire l'apprentissage de la natation le plus tôt possible et un perfectionnement permettant à tous les jeunes de faire face à des situations de dangers en milieu aquatique. Cela suppose un apprentissage, au-delà d'un savoir nager, perfectionné.

La communauté visera également à offrir, notamment aux plus âgés, les meilleures conditions pour une pratique régulière d'entretien physique.

Les espaces aquatiques seront également conçus comme des lieux de vie sociale accessibles à tous, favorisant le lien social intergénérationnel, et plus particulièrement aux jeunes lors des périodes de vacances. Ces établissements seront totalement intégrés aux politiques éducatives et de prévention.

Enfin, ils offriront les conditions pour un développement des pratiques sportives de compétition de saine émulation et de recherche d'exemplarité éducative dans la recherche de l'excellence et la performance sportives. Ces activités sportives participeront pleinement au développement de notre territoire par une forte intégration au territoire cultivée par des relations permanentes avec les acteurs associatifs et économiques.

Le projet global du développement de ces activités s'inscrira en totalité dans une approche de développement durable dans chacune de ses dimensions. En particulier, les équipements réalisés seront exemplaires dans leurs qualités architecturales pour prendre en compte les enjeux énergétiques. Leur localisation prendra en compte leur parfaite accessibilité par des transports collectifs et la population du Sicoval dans son ensemble.

La gestion des établissements sera opérée en direct pour garantir l'atteinte des objectifs politiques d'accessibilité et éviter que des exploitants privés utilisent la demande sociale et éducative à des fins lucratives. Seules quelques activités spécifiques de restauration ou d'animation pourront être concédées à des acteurs répondant à des critères d'intérêt général. Les dimensions techniques pourront faire le cas échéant l'objet de prestations extérieures.

## 2/ Le projet socio-éducatif

La dimension éducative de ce projet est une composante essentielle et une priorité. Il comprend 4 volets :

- 1. le savoir nager.** La loi organise une obligation de l'apprentissage de la nage lors de la scolarité. Des obligations et préconisations font l'objet de textes édités par l'Education nationale. Les collectivités territoriales sont impliquées dans ce dispositif pour permettre l'accès aux établissements, veiller à la sécurité des groupes accueillis et assurer le transport des enfants.
- 2. les écoles de natation.** L'enjeu du savoir nager doit aller au-delà de la seule question des scolaires et doit englober également le processus d'apprentissage de la natation sur l'ensemble du cycle de la vie. Une offre complémentaire d'apprentissage de la natation pour tous les publics, dans le cadre du service public, sous forme d'école de natation est également à organiser (cf modèle école municipale de natation de Ramonville ou des 4 communes).
- 3. la place et le rôle des clubs sportifs.** Les associations sportives sont des partenaires incontournables de l'animation sportive du territoire. Leur rôle principal est centré sur l'organisation du sport de compétition et du sport pour tous. Ces dernières années, certaines ont également développé des services aux populations dans le domaine de l'entretien physique et du bien-être. Les conditions

de leur intégration dans la vie des établissements aquatiques devront être précisées en concertation avec elles afin de définir les modalités d'usage des équipements et de leur accompagnement. Il conviendra également de cerner la place qui sera accordée aux clubs et associations non aquatiques et quelles seront les articulations entre leur activité et celle des écoles de natation ou autres activités de détente et de bien être. Un objectif en termes de type de pratique et de niveau de pratique sera également étudié notamment dans la perspective d'accueil voire d'organisation d'événements sportifs d'envergure, permettant à la fois de promouvoir notre territoire, de renforcer son attractivité et de le développer économiquement.

- 4. les activités de loisirs, de santé et de bien-être.** L'analyse des besoins a montré l'augmentation dans les prochaines années du nombre des plus de 60 ans. Une réponse adaptée à leurs attentes devra être proposée. Par ailleurs, la question de la gestion de ces activités devra être posée, en l'occurrence avec des partenaires de type associatifs ou privés.

### 3/ Quels équipements pour le territoire ?

Pour atteindre nos objectifs politiques et socio-éducatifs, il est nécessaire d'équiper le territoire en établissements aquatiques en mesure de répondre à l'ensemble des besoins, même si une partie des réponses peut être trouvée auprès d'établissements extérieurs au territoire par l'achat de prestations (par exemple piscines de Portet sur Garonne ou de Villefranche du Lauragais).

**a/ le diagnostic de l'existant** a été réalisé sur la base d'une analyse fonctionnelle, financière et technique. Les équipements sont dans un bon état de propreté mais vieillissant et obsolète et ils présentent de nombreux points de non conformité réglementaires.

Il a été calculé pour chacun des 3 équipements le coût d'un maintien de l'équipement aux normes et celui de la rénovation de l'équipement à l'identique pour un allongement de sa durée de vie. Aucune de ces 2 possibilités n'améliore le service actuel.

M€HT	Mise aux normes	Allongement durée de vie de 15 ans
<b>Ramonville</b>	2,7	3,6
<b>Castanet</b>	1,8	3,4
<b>4 CO</b>	3,1	3,5

### **b/ La détermination des besoins traduits en surface de bassin**

**Les principes de modélisation** posés pour l'étude ont été les suivants :

- pour répondre à la fois au « savoir nager » et aux autres besoins de la population, il convient de disposer le plus rapidement possible d'environ 2 000 m<sup>2</sup> de bassin. Et pour préparer à l'accueil de nouvelles populations, il convient de se mettre en perspective de disposer d'environ 2 500 m<sup>2</sup> à terme
- l'estimation des charges a été établie à partir de ratios statistiques établis à partir d'un panel d'équipements de typologie identique
- l'évaluation de la fréquentation « grand public » a été réalisée à partir de l'attractivité de l'équipement selon sa nature et la population de ce rayon
- le modèle de référence de gestion de l'opération globale est la loi MOP (maîtrise d'œuvre publique). D'autres modèles sont en cours d'analyse
- les charges modulables d'exploitation sont : le niveau de natation scolaire et son taux d'encadrement, le prix des tickets d'entrée, la gestion des activités de loisirs/santé/bien-être, le financement des lignes d'eau pour les scolaires et les clubs.

### **c/ Le scénario retenu**

Trois scénarios ont été travaillés par le comité de pilotage. Celui présenté est le résultat des différentes concertations et de la prise en compte des contraintes, exigences et demandes. Il a été élaboré par recherche de la solution la plus consensuelle. Il consiste à :

**1. Les piscines de Ramonville, Castanet et de St Orens (4 communes) sont maintenues en état** de fonctionnement le temps nécessaire. Le toit de la piscine des 4 communes est rénové en urgence si besoin.

### **2. La piscine au sud est réalisée**

C'est un équipement de 390 m<sup>2</sup> avec un bassin sportif et un bassin d'apprentissage. Une dominante ludique est privilégiée ainsi que des espaces extérieurs accueillants avec une dimension loisir. Le besoin en surface S. D. O. (Surface Dans Œuvre) est de 5 000 m<sup>2</sup> hors parking et réserve foncière pour aménagements futurs. Le coût d'investissement est estimé à 7 M€ HT (hors acquisition foncière et sujétions spéciales), soit 1 516 €/m<sup>2</sup>. Le coût d'exploitation annuel est estimé à 311 K€ TTC. L'ouverture prévisionnelle est prévue en 2014.

**3. Un nouvel équipement est réalisé à Castanet**

Il s'agit d'un équipement structurant sur le plan communautaire voire supra communautaire. Le schéma fonctionnel se décompose en deux parties : l'espace couvert propose un bassin d'apprentissage et un bassin bien-être, soit 400 m<sup>2</sup> et un espace découvert avec un bassin sportif chauffé de 1 000 m<sup>2</sup>. De vastes espaces extérieurs sont aménagés pour un accueil des publics en période d'été. Des espaces sont réservés pour de possibles extensions. La surface nécessaire est comprise entre 3 et 4 hectares.

Le coût d'investissement est estimé à 15,1 M€ HT (hors acquisition foncière et sujétions spéciales), soit 1 618 €/m<sup>2</sup>. Le coût d'exploitation annuel est estimé à 335 K€ TTC. Cet équipement structurant permet d'apporter une réponse sportive de qualité à un coût équivalent à la construction d'un équipement couvert traditionnel de 900 m<sup>2</sup> (2 180 €/m<sup>2</sup>). Le besoin en surface SDO est de 10 000 m<sup>2</sup> hors parking et réserve foncière pour aménagements futurs.

**4. Une nouvelle piscine est réalisée à Ramonville**, au lieu d'implantation proposé par la commune. Le schéma fonctionnel est similaire à celui de l'équipement du sud (seul le bassin d'apprentissage est plus grand), soit 460 m<sup>2</sup> de plan d'eau. Le besoin en surface SDO est de 4 500 m<sup>2</sup>, hors parking et réserve foncière pour aménagements futurs. Le coût d'investissement est estimé à 9,1 M€ HT (hors acquisition foncière et sujétions spéciales), soit 975 €/m<sup>2</sup>. Le coût d'exploitation annuel est estimé à 313 K€ TTC.

**5. La piscine des 4 communes est rénovée pour allonger sa durée de vie d'une quinzaine d'années.** Cette rénovation ne voit toutefois aucune amélioration de service ou augmentation de surface de nage qui demeure donc de 250 m<sup>2</sup>. Le coût d'investissement est de 3,5 M€ HT (hors acquisition foncière et sujétions spéciales). Le coût d'exploitation annuel est de 277 k€ TTC.

**6. La piscine de Castanet est fermée, à l'ouverture de l'équipement Nord**

**7. L'ancienne piscine de Ramonville est fermée à l'ouverture de la nouvelle**

**8. A la fin des réalisations, le schéma directeur piscines est révisé,** au regard de l'évolution démographique du territoire et d'une première évaluation de l'offre. Il est alors pris en compte la position de la Ville de St Orens qui en 2020, soit prend à son compte la piscine des 4 communes, soit se retire de son fonctionnement, soit s'associe à la réalisation d'un nouvel équipement. Il est examiné particulièrement les nouveaux besoins dans les secteurs d'Escalquens et des communes des coteaux pour la réalisation éventuelle de nouveaux équipements à l'horizon 2020.

• **Proposition de planification du schéma**

La programmation des travaux tient compte de la carence à pallier dans le Sud et du niveau de vétusté des équipements existants.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Sud</b>	Etudes	Travaux	Travaux	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
<b>Nord Nouvelle Castanet</b>	Etudes	Travaux	Travaux	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
<b>Nouvelle Ramonville</b>	Etudes	Travaux	Travaux	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
<b>4 communes</b>	Fonctionnement	Fonctionnement	Etudes	Travaux	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	?	?	?
<b>Ramonville</b>	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fermeture	Fermeture	Fermeture						
<b>Castanet</b>	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fermeture	Fermeture							

• **Tableau de synthèse du schéma en 2017**

	Sud	4 communes	Ramonville	Castanet	TOTAL en 2017
Surfaces plan d'eau (m <sup>2</sup> )	390	250	460	1 400	2 500
Fréquentation totale	99 000	72 000	121 000	327 000	619 000
Investissement (€ht)	7 536 903	3 534 972	9 085 060	15 085 048	35 241 983
Exploitation (K € TTC)					
Charges	608	405	718	1 714	3 445
Recettes	300	230	456	1 417	2 463
Résultat Brut d'Exploitation	- 311	- 237	- 313	- 296	- 980

#### 4/ Les prises de compétences

- **La compétence « piscines »**

Selon les statuts du Sicoval du 04 mai 2009, le Sicoval détient, au titre des compétences optionnelles, la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire » comprenant de surcroît les piscines.

Il conviendra de redéfinir les critères précis de l'intérêt communautaire en matière de :

- construction de nouvelles piscines et rénovation des piscines existantes
- exploitation des équipements inscrits dans le schéma
- projet éducatif lié au schéma, notamment relatif au savoir nager et au déplacement des scolaires, de relation avec les clubs sportifs

- **L'intérêt communautaire pour les équipements**

3 scénarii méritent d'être travaillés

1. **toutes les piscines sont d'intérêt communautaire.** Cela induit que les piscines existantes seront transférées (personnel et charges) à une date donnée et que les piscines nouvelles seront réalisées par le Sicoval.
2. **les piscines neuves sont d'intérêt communautaire.** Les piscines existantes en conservent l'exploitation jusqu'à la fermeture ou jusqu'à la livraison des travaux de rénovation. Les piscines nouvelles sont réalisées par le Sicoval.
3. **toutes les piscines sont d'intérêt communautaire et des conventions de mise à disposition du service** avec les communes gestionnaires sont passées jusqu'à fermeture ou réalisation des travaux. Les piscines nouvelles sont réalisées par le Sicoval.

- **L'intérêt communautaire pour le savoir nager**

Plusieurs communes du Sicoval financent depuis plusieurs années des cycles d'apprentissage pour les enfants des premiers et deuxièmes cycles qui vont au-delà des préconisations. L'implication de la communauté dans ce projet, avec une prise de compétence éventuelle, doit permettre aux populations des communes d'accéder à un niveau de service identique actuel et à celles qui le souhaiteraient de le renforcer. La prise en compte d'une fourchette haute de la natation a permis de déterminer les besoins en matière de surface. Il conviendra de fixer le seuil que le Sicoval souhaite prendre en charge. Dans le cas où ce seuil sera inférieur au niveau maximal aujourd'hui pratiqué, chaque commune déterminerait sa contribution pour augmenter le niveau du service rendu. Ces indications permettront également de définir une fourchette du coût de déplacement des scolaires et la carte de répartition de ces derniers sur les différents équipements à terme.

- Les préconisations EN sont de 2 cycles d'apprentissage (12 séances de natation par cycle) au cours de la scolarité école primaire
- Plusieurs communes du Sicoval proposent 1 cycle en maternelle et 5 cycles en primaire

L'intérêt communautaire pourrait être défini par la formule : « garantir à tous les enfants du territoire : 1 cycle en maternelle et trois cycles en primaire »

Toutefois, le niveau actuel d'équipement du territoire ne permet pas de tenir cet engagement dès 2012. Cette compétence ne pourra être assurée par la communauté que quand le niveau d'équipement aura été renforcé, soit vers 2017.

#### 5/ Le modèle financier

Le modèle financier est analysé par la commission finances.

Les recettes dépendront d'une part de l'option globale qui aura été prise dans le cadre des prises de compétences nouvelles et d'autre part, de l'impact de la détermination de l'intérêt communautaire.

Les éléments du débat sont les suivants :

- Serge Colle demande à Henri Arevalo s'il sait nager soulignant qu'en politique oui

- la planification présentée n'a pas fait l'objet de discussion au sein du comité de pilotage et notamment pour la piscine des 4 communes, le scénario proposé ne correspond pas à ce qui était prévu ce qui pourrait entraîner deux fermetures consécutives de la piscine et une interruption du service préjudiciable aux enfants et aux habitants (Bernadette Sanmartin) ; l'intérêt est de préserver la vie de cet équipement (Francis Condat) : la proposition de repousser les travaux fait écho à la situation de la commune de Saint Orens, toutefois, nous les rencontrons prochainement et un nouveau comité de pilotage pourrait permettre de recaler le calendrier (Henri Arevalo)
- quelle est l'économie réalisée en terme de « chauffage d'ambiance » sur le projet proposé ? (John Prince) : en fait sur le projet de bassin extérieur, seule l'eau est chauffée et les nageurs accèdent au bassin par un SAS qui leur permet de ne pas sortir de l'eau. En effet, le coût du chauffage de l'air ambiant d'une piscine couverte est bien plus onéreux que le chauffage de l'eau ce qui engendre donc une économie (Henri Arevalo)
- l'étude a été bien faite, toutefois des investissements sur d'autres domaines sont nécessaires, il faut voir comment les inclure dans nos prospectives et il y aura des choix à faire (Thierry David)

Vu par le Conseil qui note qu'un nouveau comité de pilotage est prévu prochainement.

---

## QUESTIONS AVEC DEBAT

---

### **03 – Direction générale : Implantation des services publics d'Etat de la gendarmerie sur le territoire – position de principe pour les communes d'Escalquens, de Castanet et de Montgiscard :**

*Rapporteur : François-Régis VALETTE, Président du Sicoval*

Dans son souci d'équilibre de l'aménagement du territoire et de la qualité de vie de ses habitants, le Sicoval souhaite mettre tout en œuvre pour favoriser le développement et le maintien des services publics de toute nature et notamment conforter la présence des services de la gendarmerie.

Depuis déjà plusieurs années, la politique d'implantation de gendarmerie sur le territoire national prévoit la mise à disposition des terrains d'assiette par les collectivités locales.

Considérant l'état des gendarmeries présentes sur le territoire du Sicoval et la nécessité de procéder à leur rénovation ou à leur reconstruction,

Considérant le souhait du groupement de gendarmerie d'implanter également sur le territoire de la commune d'Escalquens, au sein de la ZAC des Capitouls, le peloton de secours et d'intervention de la Haute-Garonne, Considérant également l'opération réalisée par la commune de Castanet-Tolosan en 2009 et la mise à disposition d'un terrain en centre ville,

Considérant enfin la nécessité d'une réfection très rapide de la gendarmerie de Montgiscard.

Considérant les faiblesses du réseau de défense incendie et la nécessité pour les secours d'avoir une couverture efficace et rapide sur le territoire

Il est proposé au conseil de communauté :

#### **Sous réserve de l'avis de France Domaine**

- d'approuver le principe de prise en charge par le Sicoval de la mise à disposition par le Sicoval de terrain d'assiette nécessaire à l'implantation du PSIG de la Haute-Garonne à Escalquens , d'une surface de 5 000 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée ZE 118 p et estimé à 144 050 €
- d'approuver le principe d'acquisition à la commune de Castanet du terrain d'assiette de la gendarmerie de Castanet-Tolosan estimé à 600 000 € et la substitution du Sicoval à la commune dans le bail emphytéotique signé avec la société SNI porteuse de l'investissement immobilier,
- d'approuver le principe de mise à disposition d'un terrain sur la commune de Mongiscard de 8600 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée C25 afin de permettre la réalisation de l'opération de reconstruction de la gendarmerie.
- d'approuver par parallélisme le principe de mise à disposition par le Sicoval des terrains dans le cadre d'opérations futures similaires sur son territoire.
- d'approuver le principe d'une intervention du Sicoval pour l'implantation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours

Il est souligné par les membres du Conseil :

- le périmètre de la compagnie de Villefranche couvre 35 des 36 communes et l'ouverture de l'échangeur joue un rôle dans la consolidation de cette organisation pour conserver de vraies brigades sur le territoire avec les gendarmes logés. Il est temps de faire des actes. (Jacques Dahan)
- notre zone est la seule de Haute-Garonne à avoir vu une augmentation des effectifs de gendarmerie, il existe une excellente collaboration à tous les niveaux. On a intérêt à cultiver cette relation et le logement des gendarmes est très important. Dorénavant il est opportun d'aborder la

vision de territoire par ces services publics et il faudra se déterminer très tôt notamment par rapport aux réserves foncières nécessaires (Jacques Oberti)

- il est vrai que notre territoire est bien servi on peut également constater qu'au travers du CISPD, la collaboration avec les forces de gendarmerie ne peut qu'être louée (François-Régis Valette)
- il conviendra de clarifier si les terrains doivent être viabilisés ou non (Francis Condat) : pour la commune de Castanet, ils le sont (Arnaud Lafon)
- il est délicat de donner un effet rétroactif, cela peut créer un précédent par rapport à d'autres compétences (Bruno Caubet, Serge Attali)
- sur le principe, il ne peut pas y avoir de multiplication de gendarmerie, ne resterait que celle de Ramonville. Bien sûr le Sicoval se substitue à l'Etat sur ce domaine comme sur d'autres, mais on ne peut pas refaire le débat, il s'agit d'agir (François-Régis Valette)
- il convient d'être prudent sur la reprise du terrain de Castanet en étant sûr que le Sicoval reste bien propriétaire du terrain. A l'époque où la commune a décidé d'agir, ce n'était pas une priorité pour les autres communes du canton et Castanet a fait le portage, il s'en est agité de même pour l'acquisition du mobilier (Arnaud Lafon) : pour ce qui concerne les dotations, la commune de Clermont a participé à la dotation en matériel informatique, il ne faut pas laisser dire ça (Serge Attali)
- pour l'équilibre de l'opération, il faut rappeler que les gendarmes payent un loyer, il faut que ce retour soit intégré (Jacques Dahan, Lucie Voinchet)
- le délai d'intervention des pompiers pour les communes du sud est long pour certaines interventions d'urgence, le positionnement d'une caserne en proximité est un atout pour les communes (Eric Fleurit)
- il faut affirmer que ces services sont d'intérêt communautaire et que les charges correspondantes sont à assumer au niveau de la communauté (Robert Gendre)
- pour ce qui concerne le SDIS c'est déjà le cas pour d'autres opérations avec le Conseil Général, le Sicoval a donné les terrains, c'est normal qu'il y ait équivalence (Christian Lavigne)

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions

#### **04 – Finances : Décision modificative n°2 de 2011 :**

*Rapporteur : Robert Gendre, Président de la commission Finances*

#### **Budget Principal**

Suite à l'évaluation définitive de la Cotisation de la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), une recette fiscale supplémentaire d'un montant de 978 534 € a été perçue (chapitre 73) qui sera reversée dans son intégralité au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.) : même montant inscrit au chapitre 014, en dépenses de fonctionnement.

Au vu des inscriptions de cette Décision Modificative N°2, les équilibres de chacune des sections (fonctionnement et investissement) du budget Principal demeurent inchangés.

#### **Budget Assainissement**

##### **Annulation de titre P.R.E.**

Une partie des recettes du budget Assainissement du Sicoval est constituée par la Participation au Raccordement à l'Egout (P.R.E.).

Dans ce cadre, un titre a été émis, sur l'exercice 2008, pour un montant de 71 712,50 €, suite au projet de construction d'un local commercial à LABEGE.

Ce projet étant abandonné, il est procédé à l'annulation du titre de recette. Pour cela, l'inscription d'un montant de 70 000 € est demandée au chapitre 67 du budget Assainissement

##### **Diminution de la redevance à l'Agence de l'Eau**

Le montant inscrit au Budget Primitif 2011 au titre de la redevance à l'Agence de l'Eau était de 747 660 €.

Le dernier versement ayant été effectué, au titre de l'année en cours, le montant inscrit sur le chapitre 014 peut être diminué de 70 000 €.

Au vu des inscriptions de cette Décision Modificative N°2, les équilibres de chacune des sections (fonctionnement et investissement) du budget Assainissement demeurent inchangés.

#### **Budget Eau Potable**

##### **Règlement de la redevance à l'Agence de l'Eau**

Nous réglons annuellement à l'Agence de l'Eau la redevance pour la pollution de l'eau sous forme de plusieurs appels de fonds, avec une régularisation correspondant à l'année précédente.

Afin de régler la dernière échéance pour un montant de 71 800 €, il est demandé un complément de crédits de 31 000 € au chapitre 014 du budget Eau Potable.

### **Régularisation T.V.A. sur la participation de fonctionnement au S.I.E.M.N.**

Suite à un contrôle T.V.A., le S.I.E.M.N. nous répercute une décision rectificative de T.V.A. de la part de la Direction Générale des Finances Publiques, pour les exercices 2005 à 2010, sur notre participation aux frais de fonctionnement, dans le cadre de la convention qui lie le Sicoval et le S.I.E.M.N..

Durant l'année 2011 le S.I.E.M.N. a subi un contrôle fiscal qui a conduit à un redressement de T.V.A portant sur les années 2005 à 2010.

A ce titre le S.I.E.M.N. a adressé un courrier et des titres de recettes au Sicoval portant sur une régularisation de T.V.A. concernant la facturation de la Communauté d'agglomération sur cette même période. Cette facturation a été erronée quant au taux utilisé (5,50 % au lieu de 19,60 %) ou quant à un non assujettissement de certaines opérations.

La comptabilisation de cette régularisation doit donc consister à annuler les mandats émis par le Sicoval, objets du redressement entre 2005 et 2010 en effectuant des titres de recettes et en mandatant à nouveau ces mêmes montants avec le bon assujettissement à la T.V.A..

Compte 773 recettes « Mandats annulés sur exercices antérieurs » :

Annulation mandats de 2005 à 2008 (Travaux régie)	Montant HT	330 485,06 €	TVA à 5,50 %	<b>18 176,67 €</b>
Annulation mandats de 2005 à 2008 (Emprunt et intérêts)	Montant HT	63 983,33 €	TVA à 5,50 %	<b>3 519,08 €</b>
Annulation mandats de 2009 à 2010	Montant HT	1 453 733,00 €	TVA à 0	

Compte 678 dépenses « Autres charges exceptionnelles » :

Mandats régularisés de 2005 à 2008 (Travaux régie)	Montant HT	330 485,06 €	TVA à 19,60 %	<b>64 775,07 €</b>
Mandats régularisés de 2005 à 2008 (Emprunt et intérêts)	Montant HT	63 983,33 €	TVA à 5,50 %	<b>0,00 €</b>
Mandats régularisés de 2009 à 2010	Montant HT	1 262 438,89 €	TVA à 5,50 %	<b>69 434,14 €</b>
Mandats régularisés de 2009 à 2010	Montant HT	191 294,11 €	TVA à 19,60 %	<b>37 493,65 €</b>
			<b>T.V.A. à régulariser :</b>	<b>150 007,11 €</b>

Ces opérations sont neutres, le budget fonctionnant en hors taxes et la T.V.A. concernée faisant l'objet d'une récupération par le biais de la déclaration fiscale.

Au vu des inscriptions de cette Décision Modificative N°2, le virement prévisionnel 2011 de la section de fonctionnement à la section d'investissement du budget Eau Potable est diminué de 31 000 €, soit 1 260 242 €. Le remboursement anticipé du capital prévu au B.P. 2011 est réduit du même montant.

Il est proposé d'approuver ces régularisations budgétaires complémentaires et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

**Robert Gendre souligne que les bases dynamiques sont écrêtées pour cette année.  
Adopté à l'unanimité.**

### **05 – Transports : Commune de Lacroix-Falgarde - réhabilitation du pont en fer sur l'Ariège :**

*Rapporteur : Christian Lavigne, Présidente de la commission Transport et déplacements*

Le pont en fer sur l'Ariège relie les communes de Lacroix Falgarde et de Pinsaguel (communauté d'agglomération du muretain) dans le périmètre de la future réserve naturelle régionale. Il s'agit d'un ouvrage achevé en 1902 appartenant au conseil général (RD4).

Ce pont, qui était en limite de capacité même avec une restriction de circulation à 3,5 tonnes, a été fermé à toute circulation suite à un incendie survenu fin septembre 2010.

Les communes de Lacroix Falgarde et de Pinsaguel souhaitent conserver cet ouvrage pour la circulation des modes doux : piétons et cycles et pour son intérêt patrimonial.

Ce pont est inscrit au schéma directeur des itinéraires cyclables du Sicoval à l'horizon 2015. Il a également été identifié par la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) dans ses études préliminaires à l'élaboration de son schéma directeur cyclable.

Il permet notamment une liaison entre le réseau de randonnée du Sicoval et les communes du muretain par des aménagements existants et en projet. Il permet également, en rive gauche de la Garonne, un lien avec le projet de parcours cyclable de la Garonne (Toulouse – Luchon) ou avec le projet de TCSP RD120 (Gare de Portet – Oncopôle) vers Toulouse.

Cet ouvrage ne présente plus d'intérêt pour le conseil général. Ce dernier a donc chiffré deux options :

- 1- démolition complète pour un coût de 359.5 k€ HT, le conseil général prenant en charge la totalité des travaux.
- 2- réhabilitation en passerelle piétons / cycles pour un coût de 518.3 k€ HT avec participation de la ou les collectivités intéressées pour la part des travaux au delà du coût de la démolition.

Selon les estimations du conseil général pour l'option n° 2 (étude 2004 actualisée en 2009 - niveau études de faisabilité), la part restant à la charge des collectivités en complément du financement du conseil général est donc d'environ 158.8 k€ HT.

Le conseil général souhaite également le déclassement du pont du domaine routier départemental (ainsi que des sections de routes associées) et un classement dans le domaine des collectivités concernées ayant la compétence voirie. Les coûts estimatifs de gestion sont les suivants : 100 000 € tous les 15/20 ans pour la remise en peinture, 1000 € tous les 6 ans pour les visites subaquatiques, 3000 à 4000 € tous les 6 ans pour les visites de contrôle.

Le SIVOM Plaine Ariège Garonne possède actuellement deux conduites de diamètre 150 mm accrochées au pont. Un projet de renforcement du réseau prévoit de faire passer deux conduites de 400 mm dans le lit de l'Ariège, abandonnant ainsi celles du pont. L'ouvrage remis en état conformément aux études réalisées en 2004 n'acceptera pas une charge supplémentaire relative à un renforcement du réseau. Il conviendra de vérifier s'il existe un droit de passage formalisé du SIVOM sur l'ouvrage du Conseil Général et de vérifier les engagements de chacun.

Dans ces conditions et après convention entre les différentes parties, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux serait assurée par le Conseil Général. La durée estimative des études est de 8 mois, la durée des travaux d'un an.

Il est proposé que les collectivités concernées : communes de Lacroix Falgarde et Pinsaguel, communautés d'agglomération du Sicoval et du Muretain participent à hauteur de 25% du complément de financement nécessaire, soit 39.7 k€ HT chacune.

Il est proposé :

- de participer financièrement à la réhabilitation du pont de fer sur l'Ariège à des fins de circulation douce à hauteur de 25% du financement complémentaire à apporter, soit 39.7 k€ HT.
- après déclassement du domaine routier départemental, d'intégrer dans le domaine public du Sicoval la partie de l'ouvrage situé sur son territoire à condition que la CAM intègre dans son domaine le reste de l'ouvrage. Une convention de gestion ultérieure du pont devra être conclue entre le Sicoval et la CAM.
- que la section de route départementale permettant l'accès au pont (depuis la RD68) soit également déclassée et intégrée au domaine routier de la collectivité concernée.
- de signer une convention avec le conseil général fixant les modalités liées aux travaux
- d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier

**Il est souligné :**

- **que la collectivité concernée pour la voirie est la commune de Lacroix-Falgarde (Serge Attali)**
- **que ce projet présente un intérêt au niveau des liaisons car le mode doux n'est pas adapté pour la circulation sur le pont neuf et que cela s'inscrit dans une démarche globale (Christophe Laverty)**
- **qu'il y a aussi un aspect sécuritaire pour la circulation des piétons et des cycles (Georges Saleil)**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **06 – Administration générale : Délégation du Conseil de Communauté au Président pour ester en justice :**

*Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval*

Par délibération n°2008-174 du conseil de communauté du 13 mai 2008, l'assemblée délibérante a approuvé la délégation au président d'ester en justice en matière d'occupation illégale du domaine de la communauté et de sinistre intervenant sur le patrimoine du Sicoval.

Cette délégation ne couvre nullement les actions que le président pourrait tenter en matière des projets d'implantation et d'aménagement ou d'autorisations d'urbanisme pouvant causer un grief ou un préjudice pour le Sicoval.

En ce sens, le Sicoval se trouve confronté ce jour à l'autorisation d'urbanisme obtenue dans le cadre d'un contentieux par la société SOFT pour la réalisation d'une opération à vocation de résidence de tourisme sur l'ancien bâtiment « Hôtel Expo ».

Cette implantation ne correspond pas aux prévisions d'aménagement définies par le Sicoval. La réalisation de cette opération causerait de graves griefs quant aux projets défendus par le Sicoval sur la ZAC. Il faut donc tenter un recours contre ce projet.

Il est proposé :

Vu l'article 5211-10 du CGCT

- d'étendre la délégation du conseil au président pour représenter et défendre les intérêts du Sicoval et /ou intenter toute action en justice en matière d'autorisation d'urbanisme et de tous actes liés à l'implantation de projet quelque soit sa nature ou sa vocation.
- d'intenter toute action en justice contre le permis de construire tacite obtenu par la société SOFT le 12/02/2008.

**Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.**

---

## QUESTIONS SANS DEBAT SAUF DEMANDE DE L'ASSEMBLEE

---

### **07 – Foncier : Lotissement Canto Cocut à Deyme – approbation du cahier des charges du lotissement :**

*Rapporteur : Claude Ducert, Président de la commission Aménagement de l'Espace et PLH*

#### **Question soumise au débat sur demande de l'assemblée**

Cette opération d'habitat s'inscrit dans le cadre de la politique du logement initiée par le Sicoval à travers la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH). Le lotissement Canto-Cocut comprend 38 lots, 37 destinés à des particuliers pour des maisons individuelles et 1 macro-lot destiné à un opérateur social pour un programme mixte de 55 logements.

Les travaux d'aménagement sont en cours de réalisation. Leur achèvement, hors finitions, est prévu pour la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2012. La pré-commercialisation des lots est en cours.

Pour chacune de ses opérations, le Sicoval établit un cahier des charges qui est annexé aux actes notariés. Dans le cas du lotissement Canto-Cocut, ce cahier des charges est établi conformément aux articles L442-7 et L442-9 du code de l'urbanisme.

Le cahier des charges du lotissement Canto-Cocut est divisé en trois parties :

- le titre I précise les conditions de cession imposées aux constructeurs et aux utilisateurs des terrains. Il précise, notamment, les conditions dans lesquelles la cession est consentie et les conditions dans lesquelles elle est résoluble en cas d'inexécution des obligations.
- le titre II définit les droits et obligations du Sicoval et de l'acquéreur pendant la durée des travaux.
- le titre III fixe les règles et servitudes de droit privé imposées aux acquéreurs ou locataires, à leurs héritiers ou ayants-causes. Ces dispositions peuvent être invoquées par tout assujetti.

Il est proposé

- d'approuver le cahier des charges du lotissement Canto-Cocut sur la commune de Deyme,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer ce cahier des charges qui sera annexé aux actes authentiques de ventes des lots

**Jean-Pierre Hardy souhaite que les prescriptions sur les performances des logements soient plus précises et que les pénalités prévues à l'article 4 puissent être plus dissuasives pour les constructeurs par rapport à ce qui peut être imposés aux constructions individuelles : sur le lauréat choisi, le volet de respect des normes et de qualité a été un élément déterminant du choix de l'opérateur. Les craintes sont entendues mais nous aurons une belle opération sur cette zone (Robert Gendre)**

**Le cahier des charges est adopté à l'unanimité, toutefois il est demandé que sur les particuliers, le volet des contraintes puisse être retravaillé.**

### **08 – Foncier : Lotissement Canto Cocut à Deyme – vente lot n°38 à la SA Promologis :**

*Rapporteur : Claude Ducert, Président de la commission Aménagement de l'Espace et PLH*

Le conseil de communauté du 7 juin 2010 a approuvé l'intérêt communautaire du lotissement Canto-Cocut sur la commune de Deyme et a autorisé le président à signer la demande de permis d'aménager. L'arrêté de permis d'aménager et de vente par anticipation est daté du 27 octobre 2010.

Le lotissement Canto-Cocut comprend 92 logements environ dont 37 lots à bâtir, 25 locatifs sociaux, 20 PSLA et 10 en accession libre avec des prix de vente plafonnés.

Les travaux d'aménagement sont en cours de réalisation. Leur achèvement, hors finitions, est prévu pour la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2012. La pré-commercialisation des lots est en cours.

L'opérateur social choisi pour la réalisation, sur le lot n°38, des logements aidés (locatifs sociaux et PSLA) et des logements en accession libre est la SA Promologis. Les logements seront labellisés BBC et certifiés Habitat & Environnement.

L'ensemble du programme de la SA Promologis, 55 logements environ, représente une SHON de 4 800m<sup>2</sup> environ.

Le prix forfaitaire proposé s'élève à 792 500 € HT, calculé sur la base de 165 € HT environ le m<sup>2</sup> SHON, conformément à l'approbation par le conseil de communauté du 7 juin 2010 du bilan financier prévisionnel.

L'avis de France Domaine en date du 20 octobre 2011 est de 980 000 € HT.

Il est proposé :

- D'approuver la vente à la SA Promologis du lot n°38 du lotissement Canto-Cocut situé sur la commune de Deyme, d'une superficie de 12 890m<sup>2</sup> environ à prendre sur les parcelles cadastrées section D n°1 et 2, au prix forfaitaire de 792 500 € HT.
- De passer outre l'avis de France Domaine compte tenu du caractère social de l'opération, s'agissant d'un programme de logements en grande partie aidés, réalisé par un opérateur social. Le Sicoval rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du PLH, approuvé le 6 décembre 2010, les opérations d'aménagement communautaires doivent accueillir au moins 50% de logements aidés (locatif social et PSLA) et traiter le maximum de cibles environnementales à un niveau d'excellence.
- D'autoriser le président ou son représentant à signer la promesse unilatérale de vente et tous les documents afférents à cette opération.
- De confier la rédaction de l'acte authentique de vente à l'étude notariale de Montgiscard.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **09 – Foncier : Commune de Pompertuzat – exutoire pluvial et réseau assainissement propriété Bettin :**

*Rapporteur : Claude Ducert, Président de la commission Aménagement de l'Espace et PLH*

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, le SICOVAL réalise actuellement un lotissement au lieudit Canto Cocut dans la commune de Deyme, en limite de la commune de Pompertuzat.

Cette opération a nécessité la réalisation d'un bassin d'orage dont la vidange du trop plein devrait être assurée par un exutoire enfoui sur le terrain voisin cadastré A 296, propriété de la famille Bettin, situé sur la commune de Pompertuzat.

Afin de permettre la mise en place des canalisations sur sa propriété cadastrée A 296, la famille Bettin a accepté de signer au profit du Sicoval une servitude de passage en vue de l'enfouissement de la canalisation de vidange du bassin d'orage, ainsi que de la canalisation d'assainissement.

L'ensemble à établir dans la parcelle est d'une longueur de 50m environ de canalisations ainsi que 2 regards de visite pour l'exutoire pluvial et l'assainissement.

Cette convention fera l'objet d'une indemnisation égale à 10 cents d'euros du m<sup>2</sup> soit au total 50 euros environ

Il est proposé

- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de servitude de passage en vue de l'établissement des canalisations de l'exutoire pluvial et assainissement dans la parcelle A296 propriété de la famille Bettin pour une longueur totale de 50m environ.
- d'autoriser le versement d'une indemnité égale à 10 cents d'euros du m<sup>2</sup> soit au total 50 euros environ.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **10 – Voirie et réseaux communautaires : Lotissement En Turet à Ayguesvives – avenant à la convention du 9 novembre 2009 sur la réalisation des travaux sur les emprises départementales :**

*Rapporteur : Claude Ducert, Président de la commission Aménagement de l'Espace et PLH*

Une convention a été signée entre la Communauté d'Agglomération du Sud Est Toulousain et la commune d'Ayguevives en date du 09 novembre 2009 qui définissait les modalités financières et techniques de l'opération :

- lotissement En Turet travaux sur la RD n°38 entre le PR 4150 et le PR 4400, le montant de la participation

de la commune d'Ayguesvives était de 55 000€ HT.

Dans cette convention signée le 9 novembre 2009, le montant de la participation financière de la commune d'Ayguesvives était évalué à la date de la signature, une révision des prix est donc à appliquer selon la formule :

$$R = 0.15 + 0.25 \frac{TPn}{TPo}$$

Avec TPn = dernier index connu (date réalisation travaux), mai 2011.

TPo = mois d'établissement de la convention, novembre 2009.

Le montant de cette révision de prix est de : 3 465€

Il est proposé :

- d'approuver cet avenant à la convention du 09 novembre 2009,
- d'autoriser monsieur le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### Adopté à l'unanimité

### **11 – Réseau haut débit : INFORMATION sur les modalités d'extension du RTHD :**

*Rapporteur : Claude Ducert, Président de la commission Aménagement de l'Espace et PLH*

Question soumise au débat sur demande de l'assemblée

Le Sicoval a réalisé un Réseau Très Haut Débit (RTHD) qui permet aux entreprises des parcs d'activités de Labège Innopole, du Canal, de l'Agrobiopole et par extension de Vic, la Masquère et la Balme, d'accéder aux moyens modernes de communications. Une boucle structurante qui chemine par la RD813, RD79, RD16, Labège Innopole permet de desservir les parcs d'activités cités ci dessus. L'exploitation, la commercialisation et la gestion de CLEO sont assurées par Coval Networks au travers d'une Délégation de Service Public (DSP).

L'évolution des usages sur les modes de communications étudiés par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) prévoit que les ménages souscriront des débits de l'ordre de 40 mégabit/s d'ici 2020 pour permettre le fonctionnement du télétravail, des télévisions HD et 3D, Internet, les téléphones fixes, les jeux vidéos etc...

Face à ces perspectives, le Sicoval a autorisé la passation d'un marché pour l'étude de faisabilité de l'extension du RTHD à l'ensemble des 36 communes de la communauté d'agglomération notamment en direction des équipements publics, des entreprises diffuses et des foyers.

Le bureau d'études TACTIS, retenu au travers d'une MAPA, a exposé au groupe de travail les deux solutions qui permettraient de satisfaire cette future demande en fonction du temps de réalisation et des coûts induits.

Ces deux solutions sont soit la montée en débit, soit la mise en œuvre de la fibre optique.

Les avantages et inconvénients de ces deux propositions sont contenus dans le tableau suivant :

proposition	but	débit assuré	lignes concernées	coût	avantages	inconvénients
<b>1- la montée en débit</b>	résorber les zones blanches	<b>2Mbps</b>	32103 sur 36000	6 à 7 M€	satisfaire la demande immédiate	l'ensemble des améliorations profitent uniquement à France Télécom
		<b>TVHD</b> Télévision Haute Définition	19800 sur 36000			aucun revenu pour le Sicoval
<b>2 - FTTH (Fiber To The Home) ou la fibre optique au droit du bâtiment</b>	satisfaire les nouveaux usages	<b>10Mbps et +</b>	34200 sur 36000	27M€ dont 12M€ extérieurs	permet de livrer des débits à la demande	solution palliative jusqu'en 2013
						demande non satisfaite pour les débits importants
						reste % non couverts car coûteux mais possibilité de solutions alternatives limitées à des débits < à 5Mbps
						solution étalée dans le temps
						opérationnel en 5 ans (2 ans d'études et 3 ans de travaux)
						reste 5 % non couverts car coûteux mais possibilité de solutions alternatives

Suite à l'exposé de TACTIS le groupe de travail propose de retenir la solution FTTH Fibre Optique et demande au bureau d'études d'approfondir cette solution afin de présenter un dossier qui permettrait, au travers d'une nouvelle consultation, de servir de base pour établir un dossier PROJET

**Compte tenu des chiffres annoncés de débit qui ne semblent pas cohérent, le Conseil demande que ce dossier soit renvoyé devant le groupe de travail.**

**12 – Veille écologique : Affichage réglementaire des étiquettes énergie des bâtiments publics – participation à la campagne d'affichage Display :**

*Rapporteur : Arnaud Lafon, Président de la commission Environnement*

Dans le cadre du conseil en énergie partagée, le Sicoval et certaines communes, avec l'aide de Soleval suivent les consommations d'énergie de leurs bâtiments. Par ailleurs, un arrêté du 7 décembre 2007 rend obligatoire l'affichage du diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments publics de plus de 1000 m<sup>2</sup>: « l'occupant du bâtiment affiche dans le hall de l'établissement recevant du public [...] une version lisible et en couleur du diagnostic de performance énergétique ».

La campagne européenne d'affichage Display® est une initiative volontaire conçue par des experts en énergie des villes européennes. Débutée en 2003, elle était initialement destinée à encourager les autorités locales à afficher publiquement les performances énergétiques et environnementales de leurs bâtiments publics, en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers.

Dans le cadre des actions du plan climat budgétées en 2011, le Sicoval a prévu de participer à la campagne européenne d'affichage Display® et pourra :

- bénéficier des aides et des outils de communication,
- apprendre de l'expérience des autres participants de la Campagne et bénéficier de données de référence de consommation des bâtiments publics,
- gagner en visibilité en faisant partie d'un mouvement européen.

Cette participation pourrait être partagée avec les communes du Sicoval qui pourront donc bénéficier également des outils de calculs et de communication.

Ainsi la participation du Sicoval à cette campagne d'affichage peut :

- être l'outil de communication du Conseil en énergie partagée auprès du grand public et valoriser le travail de suivi des consommations d'énergie des collectivités,
- permettre de procéder facilement et à moindre frais à l'affichage réglementaire.

En conséquence, il est proposé que les services de la communauté d'agglomération avec l'aide de Soleval puissent procéder début 2012 à l'affichage Display® des bâtiments publics. A cette occasion, des actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie seront organisées

Un courrier pourrait être adressé aux 36 maires pour les informer de la possibilité de bénéficier gratuitement de la campagne européenne d'affichage Display® pour réaliser l'affichage réglementaire de leurs bâtiments publics

Il est proposé :

- de signer la charte avec Display® dans le cadre de la participation du Sicoval à la campagne européenne d'affichage, d'en faire profiter les communes et de commencer à afficher les consommations d'énergie des bâtiments
- de participer financièrement à hauteur de 850 € à la campagne européenne d'affichage Display®
- d'autoriser le président du Sicoval ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

**13 – Veille écologique et espaces paysagers : présentation de la labellisation charte d'entretien des espaces publics :**

*Rapporteur : Arnaud Lafon, Président de la commission Environnement*

Les collectivités, ainsi que les entreprises responsables de l'entretien d'espaces publics sont face à un enjeu important en matière de santé publique et de protection de l'environnement. En effet, le risque de transfert des désherbants chimiques vers les nappes est une source de pollution continue de nos rivières.

Dans ce contexte, le territoire du bassin versant de l'Hers mort et du Girou représentant 208 communes est engagé dans un Plan d'Action Territorial (PAT) visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Le Sicoval est un partenaire de ce PAT qui recouvre 28 communes sur 36.

Le PAT a permis de développer la démarche de gestion différenciée de nos espaces verts initiée en 2003. Cette pratique est reconnue au niveau régional mais nécessite un effort de communication continue auprès des usagers (entreprises et particuliers) de nos espaces.

Aujourd'hui le service espaces paysagers du Sicoval entretient plus de 70 ha d'espaces publics en n'utilisant aucun produit phytosanitaire, en limitant très fortement l'utilisation d'eau et en développant et expérimentant des techniques alternatives de désherbage et d'entretien.

Les gestionnaires d'espaces publics ont besoin d'un outil d'accompagnement et de valorisation de leurs efforts de qualité.

La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredec), partenaire du PAT propose une labellisation sur le modèle des villages fleuris avec 3 niveaux de certification (1 à trois feuilles) :

La charte d'entretien des espaces publics est une charte nationale présente en Basse-Normandie, en Haute-Normandie, en Champagne-Ardenne, en Auvergne et depuis novembre 2010 en Midi-Pyrénées. C'est un outil de communication qui permet à la collectivité ou l'organisme signataire d'être accompagné dans son engagement visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires avec trois niveaux d'engagement :

- Niveau 1 feuille :



Traiter mieux

Cette étape passe par la mise en conformité avec la réglementation en vigueur vis à vis de l'utilisation, du stockage et de la gestion des produits phytosanitaires et de leurs déchets. Améliorer les connaissances sur des produits phytosanitaires permet de limiter les risques pour les applicateurs, le public et l'environnement.

- Niveau 2 feuilles :



Traiter moins

Réduire les traitements chimiques, c'est mieux connaître son territoire pour mettre en place une gestion différenciée. Grâce au plan d'entretien phytosanitaire, les zones les plus sensibles seront identifiées et des méthodes d'entretien plus naturelles et plus douces pour la santé des applicateurs, du public et l'environnement y seront préconisées.

- Niveau 3 feuilles :



Ne plus traiter du tout  
chimiquement

Mettre en place des techniques de désherbage alternatif et des aménagements permettant de ne plus traiter et ne plus faire traiter chimiquement les espaces publics.

Le respect des engagements permet au signataire d'obtenir le label délivré par un comité de labellisation composé de l'ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement), du CNFPT (Centre National de la Fonction Public Territoriale), de la FROTSI (Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative), des AMF (Association des Maires de France) des départements concernés et de la Fredec Midi-Pyrénées. Les labellisés auront la possibilité de valoriser cette démarche grâce à des plaques émaillées de la Charte d'Entretien des Espaces Publics montrant le niveau atteint et la charte graphique leur permettant de communiquer sur les courriers, affiches et sites Internet.

Pour la totalité des espaces entretenus par le Sicoval le coût de cette labellisation serait de :

- niveau 1 : 2250 €
- niveau 2 : 2000 € (ramené à 1125 € la première année) + 1 étude de plan d'entretien phytosanitaire
- niveau 3 : 2000€, ramené à 1125 € pour la première année

Il est proposé :

- de faire labelliser au niveau 3 les espaces entretenus par le Sicoval pour un coût de 1 125€ la première année et 2 000 € les années suivantes.

- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

#### **14 – Cohésion sociale et prévention : Convention de services mutualisés Sicoval – Commune de Ramonville pour l'accueil de jour :**

*Rapporteur : Jacques Oberti, Président du CISPD*

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, la Commission Solidarité et Cohésion Sociale soutient depuis plusieurs années des structures oeuvrant en direction des publics en situation de grande précarité sociale, économique et sanitaire.

Face à la montée de la précarité, au repérage de personnes résidant ou transitant sur la commune de Ramonville et le territoire du Sicoval, en situation de grande fragilité (isolement social, sans domicile ou domiciliation précaire, conduites addictives...), aux interpellations formulées par les habitants ou commerçants de certains quartiers, la municipalité de Ramonville a souhaité s'investir dans un projet

d'accompagnement des plus démunis : « Ouverture d'un accueil de jour sur la commune de Ramonville Saint Agne »

L'action est conduite dans le cadre d'un partenariat avec l'association Clémence Isaure, qui met à la disposition de la commune une équipe détachée du CAARUD Intermède (Centre d'Accueil et d'Accompagnement de Réduction des risques pour les Usagers de Drogues). Le présent projet répond à un besoin social identifié. Cependant il est essentiel de noter que l'action a une vocation expérimentale au niveau de la commune, afin d'être adaptée au plus près du contexte et des publics.

Les objectifs de cette action sont de :

- favoriser un accueil individualisé à toute personne qui, du fait notamment de sa dépendance, ne peut accéder directement aux dispositifs de droit commun,
- mettre en place une démarche de réduction des risques, améliorer l'accès aux soins des personnes dépendantes de produits psycho actifs,
- aider les personnes en situation de grande fragilité à retisser des liens sociaux par leur participation à la vie du lieu d'accueil,
- rechercher solidairement des réponses appropriées aux situations de détresse en favorisant la relance d'un projet de vie, l'objectif n'étant pas seulement l'accueil mais la participation à la restauration de la dignité.

L'action s'adresse à toute personne ne pouvant accéder directement aux dispositifs de droit commun, en situation de grande précarité, ayant des conduites addictives, pas seulement à ceux qui ne disposent pas d'un toit ou qui n'auraient que de très modestes ressources, aux jeunes en squat, en errance, à ceux qui vivent une rupture, un isolement.

Le projet se déroulera sur 2011 en deux temps :

- **une 1<sup>ère</sup> étape de mise en place de l'action entre avril 2011 et fin juillet 2011**, afin d'affiner le diagnostic des besoins, la connaissance du public et d'établir une première typologie des problématiques rencontrées. **Une évaluation sera effectuée à ce stade.**
- **une 2<sup>ème</sup> étape de septembre 2011 à décembre 2011, pour mettre en œuvre les adaptations nécessaires** dans les modalités d'intervention.

Les modalités de cette action sont les suivantes :

1. Le **travail de rue** (les interventions ont lieu les jeudis de 14h à 17h) est assuré par des travailleurs sociaux en binôme (une Educatrice du Service Jeunesse et un Educateur Spécialisé Intermède), afin de créer du lien avec les personnes vivant à la rue en élaborant à leur rythme un cheminement vers, notamment, l'accueil de jour. Les équipes sont également point de repère pour les différents acteurs du territoire (habitants, commerçants, autres intervenants de terrain) et veillent à être à l'écoute des différentes expressions, problématiques, en étant, le cas échéant dans une posture de médiation. Ils relaient auprès de leur hiérarchie toute difficulté ou situation nécessitant une intervention institutionnelle ou une médiation formelle.
2. L'**accueil de jour** (ouvert au public les lundis de 13h30 à 16h30) est un espace convivial où les personnes peuvent venir échanger, se laver, se reposer mais aussi rompre leur isolement. Les professionnels proposent une écoute, un accès aux soins (de type « bobologie »), un service de distribution et de récupération du matériel de consommation, une orientation et un accompagnement social. L'équipe pluridisciplinaire, (éducateurs et infirmière), vise une prise en charge spécifique de l'usager en lui proposant une écoute, du lien relationnel, un suivi adapté à sa situation, un étayage de son projet de vie, d'insertion... Un espace en extérieur est prévu pour attacher les chiens.

Les professionnels qui accueillent les personnes sont les vecteurs de la convivialité de l'accueil, garants de l'anonymat, la confidentialité, de la sécurité et de la neutralité.

Une plateforme partenariale est mise en place pour concevoir, définir et faire vivre les articulations entre acteurs pouvant être mobilisés comme ressources et appuis au projet et aux accompagnements à engager.

Dans ce cadre, les partenaires sollicités seront :

- de la santé ;
- de l'hébergement d'urgence et du logement ;
- de l'insertion sociale et professionnelle ;
- de la solidarité, intervenant dans les domaines de l'exclusion

Conformément au statut général de la fonction publique territoriale issue de la loi du 26 janvier 1984 et au décret du 8 octobre 1985, la réalisation de cette action s'appuie sur le savoir-faire et les moyens humains du service jeunesse de la commune de Ramonville en partenariat avec le service du CAARUD Intermède de l'association Clémence ISAURE.

En ce sens, dans un souci de bonne organisation des services, la ville met à disposition de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), une éducatrice du service jeunesse, dont les frais de fonctionnement s'élève à 6 000 € par an.

A cet effet, la passation d'une convention de services mutualisés avec la commune de Ramonville s'avère nécessaire et fixe le cadre administratif et technique de cette mise à disposition.

Il est proposé :

- d'octroyer une dotation de 6 000 € à la commune de Ramonville au titre de l'année 2011 pour le projet accueil de jour
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier

**Adopté à l'unanimité**

**15 – CISPD : Convention de services mutualisés avec la commune de Ramonville pour le Point d'Accès au Droit Renforcé – modification de la délibération 2011-10-34 :**

*Rapporteur : Jacques Oberti, Président du CISPD*

Par délibération n° 2011-10-34 du 3 octobre 2011, le Sicoval avait validé le principe de conventionnement de services mutualisés avec la commune de Ramonville Saint-Agne portant sur le Point d'Accès au Droit Renforcé. Une erreur matérielle dans la présentation du service en question s'est glissée dans la délibération.

Dans l'attente d'un nouveau positionnement du Parquet et du ministère de la Justice, il a été proposé de mettre en place dans le cadre du CISPD un Point d'Accès au Droit Renforcé.

Celui-ci s'inscrit dans la fiche « Dispositif de justice de proximité » du CISPD, ayant pour objectifs « d'offrir aux habitants du Sicoval un espace d'écoute, d'orientation, d'information et d'accompagnement concernant la justice et l'accès au droit et de permettre aux acteurs locaux de tisser des relations étroites avec les acteurs de la Justice. »

Le dispositif de justice de proximité vise en particulier à :

1. Faciliter l'accès au droit par des permanences d'information et d'orientation juridiques
2. Développer l'accueil des victimes
3. Développer un espace de médiations permettant de rechercher des solutions à l'amiable, rapides et de qualité
4. Faciliter l'accueil des personnes bénéficiant de mesures de réparations ou condamner à des TIG, sur les communes
5. Faciliter le développement de relations entre les communes et la Justice
6. Favoriser les mesures alternatives aux poursuites en s'appuyant sur l'ouverture d'une Maison de Justice et du Droit.

Le Point d'Accès au Droit Renforcé (PADR) situé à la Maison Communale de la Solidarité à Ramonville-Saint-Agne, est ouvert à l'ensemble des habitants du territoire du Sicoval. Pour fonctionner, le PADR dispose d'un agent d'accueil et d'un coordonnateur (directeur de la Maison Communale de la Solidarité).

- ◆ Un agent d'accueil est à 50 % sur le Point d'Accès au Droit à 50 % sur les autres services de la Maison Communale de la Solidarité.

Ses missions et compétences sont déclinées en fonction d'une dynamique de réseau entre les partenaires.

Dans le cadre du PAD, cette personne a pour mission :

- assurer un **rôle de veille** auprès du public reçu en terme de repérage des besoins
- gérer l'**accueil téléphonique et physique** du PAD, y compris les permanences qui pourraient se dérouler en dehors du PAD (ex : permanence ADIL dans le sud du Sicoval.). Lors de ses absences, l'accueil du CCAS de Ramonville-Saint-Agne prendra le relais.
- **accueillir les différents intervenants et être leur interlocuteur** pour le bon déroulement des permanences. Il s'agit par exemple de la gestion des planning de rendez-vous. Sa fonction nécessite une connaissance fine des missions de chaque intervenant ainsi que des objectifs des permanences, ceci afin de bien orienter les personnes. C'est pourquoi très rapidement dès l'ouverture du PAD, un plan de formation sera défini afin qu'elle puisse par exemple rencontrer les différents partenaires y compris dans leur propre structure
- **centraliser et diffuser les documents d'information** au public auprès des 36 communes du Sicoval
- **participer à la mise en place d'animations** et la création d'outils pédagogiques (type expo) en collaboration avec le CCAS et le centre social, en direction des communes du Sicoval.

- ◆ En outre, dans une logique de proximité, de cohérence avec le projet de la Maison Communale de la Solidarité, et de connaissance du domaine de l'action sociale, le coordonnateur de la Maison Communale est en charge :

- D'être l'interlocuteur des partenaires en terme d'identification des projets et des dynamiques liées à la thématique en particulier concernant la veille sociale
- D'être une personne ressource pour les communes du Sicoval concernant les besoins identifiés liés aux missions du PAD
- Cette animation se fait en complémentarité avec celle portée par le Sicoval qui vise à
- Veiller à la cohérence du PAD avec les actions du CISPD

- animer les travaux avec les communes concernant la thématique
- assurer l'interface avec les partenaires en terme de contractualisation et de pilotage

Cette animation bi-polaire implique un fort travail de collaboration entre les deux personnes en charge de ces missions.

A l'identique des années passées, l'agent d'accueil est un maillon fort de la distribution de l'information et de l'orientation. Sa présence sur les temps de permanence a permis une gestion fluide des entretiens pour les permanences sans rendez-vous.

En complément des tableaux de bord tenus par le CDAD, l'agent d'accueil renseigne ses propres outils.

Conformément à l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la réalisation de cette action s'appuie sur le savoir-faire et les moyens humains de la commune de Ramonville-Saint-Agne.

En ce sens, dans un souci de bonne organisation des services, la ville met à la disposition de l'EPCI un agent d'accueil du PAD et un coordonnateur (directeur de la Maison Communal de la Solidarité), dont les frais de fonctionnement s'élèvent à 17 000 euros.

A cet effet, la passation d'une convention de services mutualisés avec la commune de Ramonville-Saint-Agne s'avère nécessaire et fixe le cadre administratif et technique de cette mise à disposition.

Il est proposé :

- d'approuver la convention de service mutualisé entre le Sicoval et la commune de Ramonville dans le cadre du PAD dont la contrepartie financière s'élève à 17 000 €
- d'autoriser le président ou son représentant à signer les actes afférents à ce dossier,
- d'annuler la délibération n° 2011-10-34 remplacée par la présente.

**Adopté à l'unanimité**

### **16 – Coopération décentralisée : Programme d'action 2011 – tranche 1 pour Labé :**

*Rapporteur : Henri Arevalo, Président de la commission Coopération décentralisée*

Suite à la réinstallation de 2 volontaires de solidarité internationale au sein de la Commune Urbaine de Labé en janvier 2011, les activités ont repris et une grande partie des opérations mise en attente fin 2009 a été mise en œuvre, notamment celles concernant les domaines de l'eau et de l'assainissement. Par ailleurs, après environ un an de fonctionnement des volontaires sur les résidus du budget 2009, le budget disponible est aujourd'hui épuisé. Ceci nécessite donc un réapprovisionnement de ces lignes budgétaires (hébergement, transport, communication, ...).

Aucune subvention n'a été versée à la Commune Urbaine de Labé depuis le deuxième semestre 2009.

L'année 2011 a également permis l'élaboration d'un projet portant sur les 3 domaines du partenariat avec la Commune Urbaine de Labé : Appui institutionnel, Développement Durable, Mise en relation des acteurs. Ce projet a permis de solliciter des cofinancements auprès du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIINDS) et de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

#### **Programme d'actions 2011**

##### 1. Appui institutionnel

**1.1 Formation des élus et des techniciens** : 3 formations prévues ciblées principalement sur des compétences opérationnelles (informatique, ...) en lien avec les autres actions du projet 2011 (base de données, marché, ...)

**1.2 Renforcement des capacités** : Elaboration d'une base de données notamment sur l'eau et l'assainissement, construction du marché de Ndiolou (équipé de latrines).

##### 2. Développement durable

**2.1 Eau potable** : Réhabilitation et renforcement des capacités de gestion de 38 points d'eau ; appui au reboisement du barrage de Toury et mesures d'accompagnement (cf note spécifique sur le projet Ecodév 2011)

##### 3. Mise en relation des acteurs des deux territoires

**3.1 Soutien aux projets d'échanges entre acteurs locaux** (écoles, collèges, organisations professionnelles, ...) : bibliothèque préfectorale et lecteur du val

##### 4. Coordination et communication

**4.1 Mise à disposition de 2 volontaires**

**4.2 Communication**

**Budget 2011 (Hors projet du reboisement de Toury précisé dans une note spécifique)**

	TRANCHE 1				
LABE 2011	Dépenses prises en charge par Labé	dépenses prises en charge par le Sicoval	Subvention du Sicoval à verser à Labé	Tranche complément aire (prévues en 2012)	TOTAL
<b>APPUI INSTITUTIONNEL</b>					
1.1.1 - Formations				4 500	<b>4 500</b>
1.2.1 - Création d'une base de données				3 000	<b>3 000</b>
1.2.2 - Aménagement Marché de Ndiolou	5 000		22 000	15 000	<b>42 000</b>
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>					
<b>Actions Déchets, Eau potable et Assainissement</b>					
2.1 - Réhabilitation points d'eau				19 000	<b>19 000</b>
<b>MISE EN RELATION DES ACTEURS LOCAUX DES 2 TERRITOIRES</b>					
3.1.1 - Soutien aux échanges			-	-	-
<b>FONCTIONNEMENT GENERAL</b>					
4.1 - Mise à disposition de 2 volontaires		19 200	7 000		<b>26 200</b>
4.2 - Communication				600	<b>600</b>
4.3 - Imprévus				5 000	<b>5 000</b>
	<b>5 000</b>	<b>19 200</b>	<b>29 000</b>	<b>47 100</b>	<b>100 300</b>

PLAN DE FINANCEMENT 2011	Tranches complémentaires (2012)		TOTAL	%
	Tranche 1			
budget du Sicoval coopération Labé	48 200		48 200	48%
MIINDS	5 000	47 100	52 100	47%
	<b>53 200</b>	<b>47 100</b>	<b>100 300</b>	<b>100%</b>

Il est proposé d'allouer une subvention de 29 000 € à la Commune Urbaine de Labé pour la mise en œuvre de la première tranche des opérations 2011.

**Adopté à l'unanimité.**

**17 – Economie : ZAC de l'Hers à Labège – cahier des charges avec la SCI SILABIS pour l'extension de l'institut toulousain d'ostéopathie :**

*Rapporteur : Alain Serieys, Président de la commission Economie et emploi*

La SCI SILABIS a fait l'acquisition du bâtiment n°6 situé sur les parcelles cadastrées sections BE 28-32-33-34 de la copropriété « Village d'Entreprises » ZAC de l'Hers sur Labège Innopole.

L'acquéreur projette d'étendre les locaux de « l'Institut Toulousain d'Ostéopathie » qui est déjà présente sur la ZAC de l'Hers.

Le projet consiste en le changement de destination des locaux : les bureaux actuels sont réaménagés pour accueillir un centre de formation pour adultes : formation pour ostéopathes. A cette fin l'exploitant souhaite déposer un permis de construire (Shon crée : 0,00m<sup>2</sup>, Shob crée : 32 m<sup>2</sup>).

Ce changement de destination et le dépôt de permis impliquent la signature avec le pétitionnaire d'un cahier des charges précisant la nouvelle affectation des locaux et instaurant le paiement des redevances mises en place par le Sicoval sur cette ZAC.

Il est proposé d'autoriser le président ou son représentant à signer le cahier des charges avec la SCI SILABIS pour permettre l'extension de l'Institut Toulousain d'Ostéopathie sur la ZAC de l'Hers et tous les documents afférents à ce projet.

**Adopté à l'unanimité.**

**18 – Eau et assainissement : Convention de reversement au SMEA :**

*Rapporteur : Michèle Garrigues, Président de la commission Aménagement de l'espace et PLH*

Dans le cadre de l'adhésion du Sicoval au Syndicat Mixte des Eaux et Assainissement (SMEA), le Sicoval a délégué les compétences suivantes :

- production d'eau,
- transport et stockage d'eau potable

L'adhésion au SMEA implique un reversement du Sicoval au SMEA correspondant aux prestations réalisées par le SMEA sur les ouvrages et compétences déléguées.  
Cette convention fixe les modalités de rémunération du SMEA par le Sicoval.

Il est proposé

- d'approuver la convention avec le SMEA 31 portant sur les conditions de facturation aux usagers de service public de l'eau et sur les modalités de rémunération du SMEA telles qu'elles sont décrites dans la convention jointe,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

### **19 – Déchets ménagers : Programme local de prévention – demande de subvention ADEME :**

*Rapporteur : Georges Saleil, président de la commission Collecte, traitement et valorisation des déchets*

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, les collectivités compétentes pour les collectes et/ou le traitement des déchets ont l'obligation de mettre en place un programme local de prévention sur la production des déchets d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'objectif est de réduire la production des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères et sélectives) de 7 % en 5 ans.

Le Sicoval souhaite s'engager dans ce dispositif, conformément à son agenda 21 à travers la fiche opération intitulée « programme local de prévention ».

Il peut être soutenu financièrement par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), à condition de signer un accord cadre de partenariat avec l'agence pour une durée de 5 ans maximum et sur la base d'objectifs à atteindre fixés par la collectivité dans son programme. Le versement des soutiens est conditionné par l'atteinte de ces objectifs.

Des objectifs d'activités doivent être atteints la première année :

- établir le programme de prévention avec un diagnostic territorial initial
- définir les indicateurs de suivi et d'évaluation du programme
- évaluer les indicateurs pour l'année de référence
- fournir la matrice coût de l'ADEME pour l'année 1 (compta coût)

Des objectifs d'impact et d'activités doivent être atteints les années suivantes :

- présenter l'état d'avancement du programme
- renseigner les indicateurs de suivi du programme
- fournir la matrice coût de l'ADEME chaque année
- réduire la production de déchets ménagers

Il est proposé :

- d'approuver le lancement d'un programme local de prévention sur le Sicoval,
- de signer un accord cadre avec l'ADEME,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

### **20 – Voirie et travaux communaux : Urbanisation non programmée pour les communes de Baziège, Castanet et Pechabou :**

*Rapporteur : André Perray, Vice-Président de la commission Travaux*

Dans le cadre de sa compétence, le Sicoval assure les études et les réalisations des travaux d'aménagement, de construction et de réhabilitation des voiries communales et départementales pour le compte des communes.

Dans ce cadre, les communes de Baziège, Castanet Tolosan et Pechabou souhaitent réaliser les travaux repris dans le tableau annexé et en confier au Sicoval la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'un financement départemental au titre de l'urbanisation non programmée.

Il est proposé :

- d'accepter le mandat donné par les communes de Baziège, Castanet Tolosan et Pechabou,
- d'établir les dossiers de demande de financement des opérations citées dans le tableau ci-joint,
- d'établir les conventions correspondantes,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

**Adopté à l'unanimité**

**21 – Logistique : Demande de subvention 2011 auprès du Conseil Général pour l'achat d'un gerbeur électrique et d'un transpalette manuel pour le magasin du Sicoval :**

*Rapporteur : André Perray, Vice-Président de la commission Travaux*

Suite à l'aménagement du magasin technique du Sicoval et à la prise de compétences supplémentaires, le Sicoval est amené à s'équiper de moyens de levage adaptés à ses besoins et ses installations notamment en terme de dimension, de capacité de charge, d'hauteur de levage et de fréquence d'utilisation. Il a été décidé d'investir dans ce type d'équipement.

Ce type de matériel étant subventionné par le conseil général de la Haute Garonne, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour un gerbeur électrique et un transpalette manuel.

Le tableau ci-après dresse la liste des investissements prévus en 2011 pour le magasin.

Achats projetés	Montant HT
1 gerbeur électrique compact à fourches recouvrantes et levée des bras support (Staxio SWE 140L)	10 800.00 €
1 transpalette manuel haute levée à commande manuelle (BT HIGH LIFTER)	1 101.00 €
Total	11 901.00 €

L'ensemble de ces dépenses est éligible à des subventions pouvant émaner du conseil général de la Haute Garonne.

En effet, le département peut apporter une aide pour certains investissements en matière d'achat d'engins de manutention. Cette subvention peut atteindre 35%.

L'octroi de cette subvention nécessite le dépôt d'une demande officielle au conseil général de la part du Sicoval.

Il est proposé :

- de déposer cette demande de subvention auprès du conseil général,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

**Adopté à l'unanimité.**

**22 – Comptabilité : Cession de tondeuse frontale :**

*Rapporteur : Robert Gendre, Président de la commission Finances*

Dans le cadre du marché 11066A, il a été prévu la vente de la tondeuse frontale autoportée ISEKI SF 230 pour

1 500,00 € HT soit 1 794.00 € TTC.

Ce véhicule inventorié n° AUT00507 sur le budget général pour 15 133.31 € TTC est complètement amorti.

Il est proposé :

- de céder pour 1 500,00 € HT le véhicule décrit ci-dessus à la société SACRE,
- de sortir ce matériel de l'inventaire.
- de procéder aux écritures de cession.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

**23 – Comptabilité : Annulation sur admission de titres en non valeur :**

*Rapporteur : Robert Gendre, Président de la commission Finances*

Le conseil de communauté doit délibérer chaque année pour déterminer la liste des admissions en non valeur.

La trésorerie de Castanet-Tolosan a présenté courant 2011 une admission en non-valeur par erreur. Afin de rectifier l'écriture passée sur l'exercice 2011, il convient d'émettre un mandat d'annulation détaillé ci-dessus :

- Déchets Ménagers

23,86 €

Il est proposé

- d'approuver l'annulation de l'admission en non valeur
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

**Adopté à l'unanimité.**

#### **24 – Finances : désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :**

*Rapporteur : Robert Gendre, Président de la commission Finances*

L'article 83 de la Loi de Finances pour 2008 complété du décret d'application du 18 mars 2009, a offert l'opportunité aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) qui lèvent la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.) de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.). Celle-ci est le pendant intercommunal, pour les locaux commerciaux, des Commissions Communales des Impôts Directs (C.C.I.D.) prévues par l'article 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.).

L'article 34 de la 4ème Loi de Finances rectificative pour 2010 a, en marge de la détermination des modalités de révision des valeurs locatives des locaux professionnels, rendu obligatoire la création de ces C.I.I.D. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cet article prévoit en effet que chaque groupement levant la F.P.U. doit délibérer (à la majorité simple) avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011 pour créer sa commission intercommunale.

Par délibération du 12 septembre 2011, le Sicoval a décidé la création d'une C.I.I.D. dont les compétences seront exercées dans le cadre du périmètre territorial de la Communauté d'Agglomération du Sicoval à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale a décidé de créer une commission intercommunale, son organe délibérant doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale).  
Ces personnes doivent remplir les conditions édictées au 3<sup>ème</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 du C.G.I.
- être de nationalité française,
- avoir au moins 25 ans,
- jouir de ses droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres.

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires, et des 20 propositions de commissaires suppléants, doit être transmise au directeur des services fiscaux, qui désigne les 10 titulaires et leurs suppléants.

Il a été demandé aux communes, par un courrier du 12 octobre dernier de proposer deux personnes susceptibles d'assurer les fonctions de commissaires.

A partir des réponses formulées par les communes, il est proposé d'établir la liste des 20 commissaires titulaires et des 20 commissaires suppléants en utilisant comme critère de sélection la base de cotisation foncière des entreprises figurant au dernier rôle connu (2010) à savoir :

- Les 20 commissaires titulaires sont choisis parmi les 20 communes ayant la base de C.F.E. la plus élevée et ayant émis des propositions,
- Les commissaires suppléants sont choisis parmi les communes qui suivent dans l'ordre de classement de la base de C.F.E. Lorsque toutes les communes disposent d'un commissaire (suppléant ou titulaire), les places restantes de suppléants sont attribuées aux communes ayant les plus fortes bases.

La liste des commissaires suppléants et titulaires ainsi déterminée est présentée en annexe.

Il est proposé :

- d'approuver les critères de sélection des membres de la C.I.I.D. qui doivent être proposés au directeur des services fiscaux.
- d'approuver la liste des commissaires proposée en annexe.

**Adopté à l'unanimité.**

**25 – Administration générale : Création ZAC En Rouzaud, Notre Seigne et bilan de concertation – retrait des délibérations :**

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

Par délibération n° 2011-07-06, le conseil de communauté du 4 juillet 2011 a approuvé la création des ZAC de Notre Seigne sur la commune de Montgiscard ainsi que la ZAC d'en Rouzaud sur la commune d'Ayguesvives.

Par courrier recommandé, la préfecture de la Haute-Garonne demande au Sicoval de procéder au retrait de ladite délibération au motif d'illégalité.

Le grief majeur dénoncé par la préfecture de la Haute- Garonne porte sur l'insuffisance de l'analyse des effets des projets sur les paysages aux termes de l'article R122-3 du code de l'environnement.

L'absence d'études précises sur l'insertion paysagère des projets en regard notamment de leur proximité immédiate du Canal du Midi, patrimoine mondial de l'UNESCO, entache d'illégalité la délibération citée ci-dessus.

Il est proposé :

- de retirer la délibération n° 2011-07-06 portant sur la création des ZAC Notre-Seigne sur la commune de Montgiscard et la ZAC d'en Rouzaud sur la commune d'Ayguesvives.

- de modifier et compléter les dossiers de création au vu des remarques avancées par la préfecture.  
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

**Adopté à l'unanimité.**

**26 – Finances : Concours aux associations – tranche 10 de 2011 :**

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

Les subventions de la tranche 10 sont :

Nom de l'association	Objet de l'association	Subvention N-1	Budget total de l'association	Subvention demandée	Proposition attribution subvention
O.C.C.E.Ecole Elém.VIEILLE TOULOUSE	classe de CM <sup>1</sup> /CM <sup>2</sup> de Mme PIROVANO (18 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : spectacle "au bal des sauterelles" à CASTANET du 01/04/2011	/	/	85,00 €	85,00 €
O.C.C.E.Ecole Elém.VIEILLE TOULOUSE	classe de CE <sup>2</sup> /CM <sup>1</sup> de Mme LEVET (21 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : visite exposition Trionval à MONTGISCARD du 07/04/2011	/	/	125,00 €	125,00 €
O.C.C.E.Ecole Elém.P.Mendès France RAMONVILLE	classe de CP de Mme COHEN (24 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : achat globe terrestre	/	/	28,95 €	28,95 €
O.C.C.E.Ecole Elém.P.Mendès France RAMONVILLE	classe de CM <sup>2</sup> de Mme SOLACROUP (30 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : achat groupé expériences électromécaniques + malette électricité		/	50,00 €	50,00 €
O.C.C.E.Ecole Elém.P.Mendès France RAMONVILLE	classe de CM <sup>1</sup> de Mme ARZUFFI (28 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : achat groupé expériences électromécaniques		/	50,00 €	50,00 €
O.C.C.E.Ecole Elém.P.Mendès France RAMONVILLE	classe de CE <sup>2</sup> de Mme LANG (25 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : achat groupé : malette électricité		/	50,00 €	50,00 €
O.C.C.E.Ecole Elém.P.Mendès France RAMONVILLE	classe de CE <sup>1</sup> de Mme NARDOT (25 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : achat loupes		/	42,40 €	42,40 €

O.C.C.E.Ecole Elém.NOUEILLES	classes de C.E <sup>2</sup> /CM <sup>1</sup> /CM <sup>2</sup> de Mme ROCHE (27 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : visite exposition Trionval à MONTGISCARD du 08/04/2011 + achat livres sur le thème de l'environnement		/	155,35 €	155,35 €
O.C.C.E.Ecole Elém.NOUEILLES	classes de C.E. <sup>1</sup> /CE <sup>2</sup> de M. SAGNE (27 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : visite exposition Trionval à MONTGISCARD du 07/04/2011 + achat livres sur le thème de l'environnement		/	142,77 €	142,77 €
O.C.C.E.Ecole Elém.des VARENNES	classes de C.E <sup>2</sup> /CM <sup>1</sup> de Mme WAGNER (23 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : visite station d'épuration Ginestous à TOULOUSE du 10/12/2011 + achat d'1 cassette vidéo "c'est pas sorcier"		/	288,00 €	288,00 €
O.C.C.E. E.E.P.U. J.P. Laurens FOURQUEVAUX	classes de C.E <sup>2</sup> /CM <sup>1</sup> /CM <sup>2</sup> de M. FOURCADE (27 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : visites station d'épuration Ginestous à TOULOUSE du 10/12/2011 et usine potabilisation Pech David à TOULOUSE des 14 et 24/03/2011	105,00 €	/	230,00 €	230,00 €
O.C.C.E.Ecole Elém.Damase Auba CASTANET	classe de CM <sup>2</sup> de Mme COCHETEUX (26 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : visites station d'épuration Ginestous à TOULOUSE du 10/12/2011 et usine potabilisation Pech David à TOULOUSE du 15/03/2011	175,00 €	/	245,00 €	245,00 €
O.C.C.E.Ecole Elém.Aimé Césaire à AUZEVILLE	classe de CP de Mme SAPEDE (19 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : achat groupé : coffret atelier papier recyclé + blender	/	/	50,00 €	50,00 €
O.C.C.E.Ecole Elém.Aimé Césaire à AUZEVILLE	classe de CM <sup>1</sup> /CM <sup>2</sup> de Mme BARRANGOU (26 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : achat de 2 DVD "c'est pas sorcier"	/	/	39,98 €	39,98 €
O.C.C.E.Ecole Elém.Aimé Césaire à AUZEVILLE	classe de CE <sup>2</sup> /CM <sup>1</sup> de Mme DELERIS (26 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : achat de 2 DVD "c'est pas sorcier"	/	/	39,98 €	39,98 €
O.C.C.E.Ecole Elém.Aimé Césaire à AUZEVILLE	classe de CE <sup>2</sup> /CM <sup>1</sup> et CM <sup>1</sup> /CM <sup>2</sup> de Mme DELERIS (49 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : visites station d'épuration Ginestous et usine potabilisation Pech David à TOULOUSE des 03 et 24/02/2011	/	/	230,00 €	230,00 €
O.C.C.E.Ecole Elém.St Exupéry à PECHABOU	classe de CM <sup>1</sup> de Mme PELGRAIN (25 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : visite de l'usine potabilisation Pech David à TOULOUSE du 21/04/2011	/	/	105,00 €	105,00 €
O.C.C.E.Ecole Elém.GOYRANS	classe de CM <sup>1</sup> /CM <sup>2</sup> de Mme SOUTERAT (19 enfants) : projet pédagogique sur protection de l'environnement : visite de l'usine potabilisation Pech David à TOULOUSE du 17/02/2011	/	/	116,00 €	116,00 €

ENTRE-TOITS	Organisation manifestation "vivre et vieillir autrement" du 05/11/2011 à RAMONVILLE ST AGNE	/		500,00 €	500,00 €
ALISO	Représentation des parents d'élèves des collèges PREVERT et CASSIN	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
FOYER COLLEGE PREVERT	Développement de la vie sociale et des activités culturelles des élèves de l'établissement	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
FOYER COLLEGE CASSIN	Développement de la vie sociale et des activités culturelles des élèves de l'établissement	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
NAUTIC CLUB DE L'HERS	Organisation de manifestations et compétitions de natation sur le territoire du Sicoval ayant pour objectif la promotion des activités nautiques	1 525,00 €		1 525,00 €	1 525,00 €
ECODEV	Renforcement de l'implication des populations dans la gestion globale de Toury, reboisement des berges de Toury, mise en œuvre de mesures d'accompagnement, préservation de la qualité de l'eau et lutte contre la déforestation sauvage	16 000,00 €	88 648,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>22 305,00 €</b>	<b>88 648,00 €</b>	<b>23 598,43 €</b>	<b>23 598,43 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**27 – Administration générale : frais de déplacements :**

*Rapporteur : François-Regis Valette, Président du Sicoval*

**1) Intervenants**

Pour permettre la prise en charge complète des frais de déplacement et d'hébergement d'intervenants extérieurs sollicités par le Sicoval, la trésorerie exige parmi les pièces justificatives une décision du conseil de communauté autorisant la mission et vérifiant l'inscription aux budgets.

Ces frais concernent les déplacements de :

- Monsieur Frederick BOUIN, demeurant à BREST (29) intervenant dans le cadre du recrutement d'un volontaire de solidarité internationale pour notre partenariat avec Labé en Guinée, le jeudi 24 novembre pour un entretien sur le territoire du Sicoval.

Il est proposé d'adopter la prise en charge des frais de déplacements sus-visés.

**Adopté à l'unanimité**

**2) Elus**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil de communauté doit approuver le déplacement des élus dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial, afin que le Sicoval prenne en charge les frais liés à cette représentation.

Ces frais concernent les déplacements et d'hébergement de :

- Monsieur François-Régis VALETTE, Président du Sicoval, du 23 novembre 2011 à Paris (75), pour la CNAC.
- Monsieur Henri AREVALO, Vice-Président du Sicoval, le 1<sup>er</sup> décembre 2011 à Paris (75), pour groupe de travail des pôles territoriaux de coopération économiques du RTES

Le Groupe Administration Générale assure un suivi annuel de ces dépenses.

Il est proposé d'adopter la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement sus-visés.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **28 – Administration générale : Marchés publics – avenant sur la collecte porte à porte des déchets ménagers :**

*Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval*

Par délibération n° 2007 – 044, le conseil de communauté a autorisé la signature du marché pour la collecte porte à porte des déchets ménagers et assimilés.

Dans le cadre d'une troisième phase d'optimisation qui débutera le 1<sup>er</sup> février 2012 pour laquelle de nouvelles communes vont modifier leur fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels et du tri sélectif, le présent marché sera modifié selon les éléments figurant dans les annexes suivantes :

- annexe n° 1 de l'avenant remplaçant les annexes 1 et 2 de l'acte d'engagement ;
- annexe n° 2 de l'avenant remplaçant l'annexe 5 du CCTP ;
- annexe n° 3 de l'avenant relatif à la liste des cas particuliers de collecte.

Le montant de marché initial étant de 2 193 085,06 € HT par an soit 10 965 425,30 € HT sur 5 ans est ramené après ce cinquième avenant à 2 103 871,68 € HT par an à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 soit 10 937 810,33 € HT sur 5 ans. Ces changements engendrent une baisse de 0,25 % par rapport au prix de base du marché.

La passation d'un avenant est nécessaire afin de prendre en compte ces modifications.

Il est proposé :

- d'approuver la passation de cet avenant,
- d'autoriser le président du Sicoval ou son représentant à signer l'avenant et toutes pièces afférentes.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **29 – Administration générale : Marchés publics – acquisition de progiciels de gestion du patrimoine :**

*Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval*

Suite à l'appel d'offres restreint déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres du 30 juin 2011, un marché négocié a été lancé le 01 juillet 2011 pour l'acquisition de progiciels de gestion du patrimoine.

Le Sicoval souhaite :

- disposer d'une vision consolidée du patrimoine de la collectivité
- mettre en œuvre une politique pluriannuelle de planification de son entretien
- faciliter l'organisation et la planification des interventions et des travaux
- disposer de coûts consolidés

Afin de répondre à ces enjeux, ce marché a pour objectif d'acquérir des progiciels de gestion du patrimoine bâti et non bâti (réseaux d'assainissement ; eau potable, espaces verts, mobilier, magasin, énergie, voirie, parc auto, etc) qui permettront de consolider et d'identifier (carte d'identité) tous les biens patrimoniaux gérés par le Sicoval au sein d'une base de données unique synchronisée avec le SIG.

Un certain nombre de fonctionnalités sont requises pour exploiter ces données : gestion et planification des interventions et des alertes, gestion des stocks et achats, gestion du parc auto, gestion des prêts et réservations, infocentre, etc.

Enfin le ou les progiciel(s) Patrimoine s'interfacera(ont) avec plusieurs logiciels existants dont notamment celui de Gestion financière du Sicoval pour permettre une comptabilité analytique et une gestion optimale des coûts.

Une maintenance de 4 ans sera exécutée à partir de la date énoncée sur l'ordre de service envoyé au titulaire du marché.

Le marché débutera à compter de la date figurant dans la lettre de notification du marché adressée au titulaire.

La Commission d'Appel d'Offres du Sicoval réunie le 30 novembre 2011 a attribué le marché à l'entreprise AS-TECH Solution / SBCG pour un montant de 245 186,00 € HT comprenant :

- offre de base hors maintenance annuelle et support sur 4 ans : 189 881,00 € HT ;
- maintenance annuelle et support sur 4 ans : 42 300,00 € HT ;
- option 1 (Gestion et installation du mobilier (inventaire) fonctionnalités spécifiques) : 400,00 € HT ;
- option 2 (Gestion et installation du locatif – Gestion des plannings d'occupation) : 400,00 € HT ;
- option 3 (Gestion et installation du locatif – Paramétrage et calcul des loyers et charges) : 1 030,00 € HT ;
- option 4 (Gestion et installation des prêts et réservations – Fonctionnalités spécifiques) : 515,00 € HT ;
- option 5 (Saisie déportée) : 5 000,00 € HT ;

- option 6 (Infocentre / reporting – Requêteur intégré) : 2 060,00 € HT ;
- option 8 (Interface Horaquartz) : 3 600,00 € HT.

A cela se rajoute le prix du Bordereau des prix unitaires qui fera l'objet de bon de commande si nécessaire.

Il est proposé :

- de suivre la décision de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer le marché et toutes pièces afférentes.

**Adopté à l'unanimité.**

**30 - Administration générale : Marchés publics – travaux d'assainissement eaux usées – reconstruction de la station d'épuration de la commune de Goyrans d'une capacité de 1000EH :**

*Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval*

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 05 juillet 2011 pour les travaux d'assainissement eaux usées – reconstruction de la station d'épuration de la commune de Goyrans d'une capacité 1000 EH.

La date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée au premier trimestre 2012

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de 10 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des prestations à cela se rajoute 2 mois de période de préparation à compter de l'ordre de service.

Le groupe travail marché du Sicoval doit se réunir le 30 novembre 2011 afin d'émettre un avis. Cet avis sera communiqué en séance du conseil.

**31 - Administration générale : Marchés publics – convention de groupement d'achat entre la SAEML Valcosem et le Sicoval pour le choix d'un bureau d'études pour les fournitures de services de télécommunications :**

*Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval*

En raison de la complexité technique de domaine des fournitures de services de télécommunications, le Sicoval fait appel à un bureau d'études pour le montage du dossier de consultation et l'analyse des offres d'un appel d'offres sur les fournitures de services de télécommunications. Dans le cadre du choix d'un tel bureau d'études, un groupement d'achat sera mis en place réunissant les besoins de la SAEML VALCOSEM et du Sicoval.

Une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la SAEML VALCOSEM et le Sicoval est nécessaire.

Il est proposé :

- d'approuver la passation de cette convention,
- d'autoriser le président du Sicoval ou son représentant à signer la convention et toutes pièces afférentes.

**Adopté à l'unanimité.**

**32 - Administration générale : Marchés publics – convention de groupement d'achat entre la SAEML Valcosem et le Sicoval pour l'appel d'offres sur les fournitures de services de télécommunications :**

*Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval*

Dans le cadre de la mise en concurrence commune permettant le choix des entreprises à l'issu de l'appel d'offres sur les fournitures de services de télécommunications, un groupement d'achat sera mis en place entre la SAEML VALCOSEM et le Sicoval.

Une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la SAEML VALCOSEM et le Sicoval est nécessaire.

Il est proposé :

- d'approuver la passation de cette convention,
- d'autoriser le président du Sicoval ou son représentant à signer la convention et toutes pièces afférentes.

**Adopté à l'unanimité.**

**33 - Administration générale : Marchés publics – avenant sur l'aménagement de la RD 16 phase 1 sur Labège Innopole – voiries**

*Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval*

Par délibération n° 2009 – 292, le conseil de communauté a autorisé la signature du marché pour l'aménagement de la RD16 phase 1 sur Labège-Innopole - Voiries.

Afin de permettre une meilleure gestion de la circulation et sur demande du conseil général de Haute-Garonne, gestionnaire de la voirie, une surlargeur en enrobé doit être réalisée, ceci permettant de conserver deux voies de circulation et donc de fluidifier le trafic pendant les travaux.

Le coût de cette opération a été estimé à 14 187,50 € (227 T de GB 0/14 - P.U. : 62,50€/T)

De plus, pour permettre une meilleure gestion des eaux pluviales, des acodraïns et des regards doivent être mis en place pour séparer les eaux pluviales des domaines publics et privés.

Le coût de ces travaux est de 14 858,00 € HT (42ml d'acodraïns - P.U. : 314€/ml) (5 regards 40x40 - P.U. : 334€/U).

Le coût total de ces travaux supplémentaires est donc de 29 045,50 € HT, soit une hausse de 3,38 % du initial du marché.

La passation d'un avenant est nécessaire afin de prendre en compte ces modifications.

Il est proposé :

- d'approuver la passation de cet avenant,
- d'autoriser le président du Sicoval ou son représentant à signer l'avenant et toutes pièces afférentes.

**Adopté à l'unanimité.**

### **34 – Administration générale : INFORMATION sur le calendrier des séances pour 2012 :**

*Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval*

Le conseil est fixé chaque 1<sup>er</sup> lundi du mois, et le Bureau, le vendredi précédant de 10 jours la séance du conseil.

Ces séances font habituellement l'objet d'un calendrier, proposé ci-dessous

En fonction du calendrier 2012, certaines dates sont modifiées et surlignées.

	<b>Conseil de Communauté</b>	<i>Date envoi réglementaire</i>	<b>Bureau</b>	<b>Date envoi</b>
<b>DECEMBRE</b>			<b>Jeudi 22 Décembre</b>	<i>Jeudi 15 Décembre</i>
<b>JANVIER</b>	<b>Lundi 9 janvier</b> <i>(18H30)</i>	<i>Vendredi 23 Décembre</i>	<b>Vendredi 27 Janvier</b>	<i>Vendredi 20 Janvier</i>
<b>FEVRIER</b>	<b>Lundi 6 Février</b>	<i>Mardi 31 Janvier</i>	Vendredi 24 Février	<i>Vendredi 17 Février</i>
<b>MARS</b>	<b>Lundi 5 Mars</b>	<i>Mardi 28 Février</i>	<b>Vendredi 23 Mars</b>	<b>Vendredi 16 Mars</b>
<b>AVRIL</b>	<b>Lundi 2 Avril</b>	<i>Mardi 27 Mars</i>	<b>Vendredi 27 Avril</b>	<i>Vendredi 20 Avril</i>
<b>MAI</b>	<b>Lundi 14 Mai</b>	<i>Vendredi 4 Mai</i>	<b>Vendredi 25 Mai</b>	<i>Mercredi 16 Mai</i>
<b>JUIN</b>	<b>Lundi 4 Juin</b>	<i>Mardi 29 Mai</i>	<b>Vendredi 22 Juin</b>	<i>Vendredi 15 Juin</i>
<b>JUILLET</b>	<b>Lundi 2 Juillet</b>	<i>Mardi 26 Juin</i>		
<b>AOÛT</b>			<b>Vendredi 31 Août</b>	<i>Vendredi 17 ou 24 Août</i>
<b>SEPTEMBRE</b>	<b>Lundi 10 Septembre</b>	<i>Mardi 28 Août ou Mardi 4 Septembre</i>	Vendredi 21 Septembre	<i>Vendredi 14 Septembre</i>
<b>OCTOBRE</b>	<b>Lundi 1<sup>er</sup> Octobre</b>	<i>Mardi 25 Septembre</i>	<b>Vendredi 26 Octobre</b>	<b>Vendredi 19 Octobre</b>
<b>NOVEMBRE</b>	<b>Lundi 5 Novembre</b>	<i>Mardi 30 Octobre</i>	<b>Vendredi 23 Novembre</b>	<i>Vendredi 16 Novembre</i>
<b>DECEMBRE</b>	<b>Lundi 3 Décembre</b>	<i>Mardi 27 Novembre</i>		

Valider les dates de séances de Conseil et de Bureau pour l'année 2012.

**Vu.**

### **35 – INFORMATION sur les décisions déléguées au Bureau**

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

- Marchés publics – fourniture et mise en place d'une station photovoltaïque en toiture sur le bâtiment de l'Astel à Belberaud
- Administration générale : Convention d'occupation à titre précaire du bâtiment de Téléperformance

Vu.

### **36 – Habitat : Financement du logement social 2011 – modification n°1 de la programmation 2011 des aides à la pierre :**

Rapporteur : Claude Ducert, Président de la commission Aménagement de l'espace et PLH

Le Sicoval a signé avec l'Etat et l'ANAH le 26 janvier 2006 trois conventions formalisant la délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement et à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'exercice de la compétence.

Des avenants à ces conventions ont été conclus en 2007, 2008, 2009 et 2010. L'avenant 2011 a été signé le 27 juillet 2011. l'avenant bis 2011 est en cours de rédaction.

#### **1- financement des opérations soumises à l'enveloppe de crédits délégués**

Par la délibération 2011-02-30, le Conseil de Communauté du Sicoval a adopté la programmation initiale des aides à la pierre pour le parc public en 2011.

La programmation initiale indique les projets pour lesquels doivent être mobilisés les financements délégués par l'Etat pour le logement social et les subventions d'équilibre du Sicoval. Ce recensement est réalisé en collaboration avec les bailleurs sociaux, sous réserve de validation des projets par les communes.

Pour 2011, l'enveloppe de droits à engagements pour le parc social a été fixée à 951 383 € (hors reports et annulations) par l'avenant 2011 à la convention de délégation. Le total des crédits nécessaires pour financer les opérations programmées s'élève à 2 010 238 €.

Compte tenu du manque de crédits il a été décidé par la commission aménagement du 5 juillet, en accord avec les bailleurs sociaux de ne prendre en compte au titre du financement 2011 que les opérations enregistrées et instruites par les services de l'Etat au 30 juin. De ce fait, 11 opérations représentant 158 logements ont été reportées à un financement 2012.

La même commission du 5 juillet a également proposé la priorisation dans la signature des décisions de financement compte tenu du manque de crédits. Ainsi quatre opérations ont été mises en attente de la dotation en crédits complémentaires :

Commune	opérateur	opération	Nombre total de logements	Crédits délégués Etat
auzeville	Cité jardins	Pont de bois	26 : 16 PLUS + 10 PLAIR	110 016€
castanet	Cite jardins	79 av du lauragais	1 PLAIR	11 000€
escalquens	promologis	emmaüs	10 PLAIS	140 000 €
ramonville	chalets	Floralies (reconstruction 2° tranche)	65 : 33 PLUS + 32 PLAIR	352 033€

Dans le cadre d'un avenant bis 2011, une dotation complémentaire devrait être accordée\* au Sicoval permettant le financement de l'ensemble des opérations ci-dessus.

\*sous réserve de confirmation par les services de l'Etat

#### **2- modification d'opération : financement PLS (loyer intermédiaire)**

Opération Cileo habitat (SAIII)- place Marnac à Ramonville – 25 PLS programmés => modif. A 23 PLS

La construction de l'opération est confiée à Vinci immobilier qui vend en vefa pour la partie sociale 8 PLUS et 4 PLAIR à Promologis (décision de financement signée le 13 septembre 2011) ainsi que 25 PLS à Cileo Habitat (SAIII).

Les PLS se décomposent en 2 entités foncières distinctes : 23 logements sur une parcelle et 2 logements sur une autre. La délibération de la commune sur la vente de la seconde parcelle est intervenue le 6 octobre 2011.

Compte tenu de ce délai très court pour le montage du projet par le bailleur, il est demandé le financement de 23 PLS en 2011 et de 2 PLS en 2012.

### 3- nouvelles opérations : financement PSLA (location accession)

La construction de logements sociaux est soumise à un taux réduit de TVA à 5,5 %. Dans le cadre du plan de rigueur gouvernemental, il est annoncé le relèvement du taux à 7 % en 2012, y compris dans le secteur de la construction et de l'immobilier social.

Afin d'éviter l'augmentation du coût de la construction et par conséquent l'augmentation du prix de vente des logements PSLA aux acquéreurs, dont les revenus doivent respecter des plafonds de ressources règlementaires, il est proposé de financer des logements dès cette année.

Ainsi en accord avec les bailleurs sociaux et la DDT, des logements financés en PSLA sont proposées en programmation. Compte tenu des demandes tardives des bailleurs, l'avis de la commune n'a pu être recueilli pour chaque opération. Il est proposé de ne signer les décisions de financement que pour les opérations qui auront eu un avis favorable, même si celui-ci intervient après la programmation.

Les opérations suivantes sont proposées :

opérateur	commune	opération	Nombre de PSLA	Avis de la commune
SA les chalets	Ramonville saint Agne	Les Floralties (reconstruction)	159	Avis favorable
SA la cité jardins	Auzeville	AMO (pont de bois)	7	En attente
SA la cité jardins	Castanet	Res l'Eté (camus)	3	En attente
SA la cité jardins	Escalquens	Ch du pech	37	En attente
SA la cité jardins	Labastide Beauvoir	Vigne Mariou	19	En attente

Il est proposé :

- d'adopter la modification de la programmation 2011 des aides à la pierre déléguées par l'État PLUS, PALULOS, PLAI, PSLA, PLS et aides au surcoût foncier pour le logement social.
- d'adopter la modification de la programmation 2011 des aides, subventions d'équilibre et aides au surcoût foncier, versées par le Sicoval.
- d'autoriser le Président ou son représentant à notifier la modification de la programmation 2011 aux opérateurs.
- une fois signé l'avenant bis 2011, d'autoriser le Président ou son représentant à signer les accords de subventions et les agréments dans la mesure où les projets sont conformes à la programmation à +/- 10% (sauf PLS) : nombre de logements, type de financement et dans la limite des droits à engagements effectivement attribués par État au Sicoval. Pour le financement PLS, la décision d'agrément devra être strictement identique à la programmation. L'instruction des dossiers sera assurée par la DDT.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les accords de subventions du Sicoval dans la mesure où les projets sont conformes à la programmation à +/- 10%. L'instruction des dossiers sera assurée par le service cohésion et mixité de l'habitat du Sicoval.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier

**Adopté à l'unanimité.**

### **37 – Eau et assainissement : demande d'acceptation de prêt sans intérêt auprès du Conseil Général pour l'acquisition de cinq véhicules utilitaires et d'un camion :**

*Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval*

Par délibération N°2009-117, le conseil de communauté a décidé d'approuver le principe d'attribution d'une subvention pour l'achat de cinq véhicules et d'un camion pour le service eau et assainissement, dans le cadre de la mise en place d'une régie pour la maintenance et l'exploitation de l'ensemble des stations d'épuration et des postes de refoulement du territoire.

Le coût de cet achat a été estimé à 119 421.84 € HT et prévu au budget 2009

La commission permanente du conseil général réunie le 18/05/2011, a accordé un prêt sans intérêt à la communauté d'agglomération du Sicoval pour l'acquisition de cinq véhicules utilitaires et d'un camion, pour un montant de 52 660.50 € se décomposant comme suit :

Dépense retenue par le conseil général	Taux accordé	Montant maximum du prêt	Durée	Annuités	Montant de l'annuité
105 321.00 € HT	50 %	52 660.50 €	8 ans	7	6 582.00 €
				1	6 586.50 €

Il est proposé :

- de signer le contrat de prêt sans intérêt accordé par le conseil général de la Haute Garonne

- d'autoriser le président ou son représentant à signer que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

**38 – Calendrier des commissions :**

**Vu**

**39 - Questions diverses :**

**Le Président informe l'assemblée que le Préfet a signé l'arrêté préfectoral entérinant la modification des statuts du Sicoval pour la compétence action sociale.**

**La séance est levée à 23h04**